



P 03	Mot du Maire
P 04 à 23	Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal
P 24	Commission communication
P 24	Déjà 3 ans que le Cyber Espace est ouvert
P 25	Le Club Lou Gras'mottes
P 25	l'AIASAD vous accompagne depuis 1975
P 26	Micro crèche A Petits Pas
P 27	Pompiers
P 28	Itinéraires Paysages Patrimoine
P 28	Accueil des nouveaux commerçants et artisans
P 29	Cru Régnié
P 29	Quelques nouvelles du Caveau
P 30	Comité des Fêtes Soirée Villageoise
P 30	La Super Classe en 5
P 30	Gym- Badminton : il est encore temps
P 31	Beaujolais Basket
P 32	Relais Assistantes Maternelles : Bambin'où
P 32	Association Intermédiaire pour demandeurs d'Emploi
P 32	Entretien des cimetières
P 33	Quelques infos
P 34	État Civil de l'année
P 35	Calendrier des Fêtes





Le mot du Maire



Chers Durégnatonnes et Durégnatons,

2015 s'ouvre à nous, je veux toutefois faire un rapide tour d'horizon de l'année écoulée.

Vous nous avez élus en Mars dernier et notre premier travail a été de boucler le budget 2014, en prenant soin de ne pas augmenter les impôts, avec comme principal objectif l'entretien du patrimoine communal, le bâti et la voirie. Je remercie Philippe Nicaud, adjoint aux finances et Patrick Favre, conseiller délégué à la voirie, pour leur efficacité et leur sérieux dans leurs nouvelles fonctions.

Le mois de septembre a été attristé par la disparition brutale de Noele Brochot, conseillère déléguée aux associations et au fleurissement, et c'est avec une pensée émue pour elle que nous avons apprécié les massifs jusqu'à l'automne, si bien réussis en collaboration avec les bénévoles et les agents communaux.

Alain Bellessort et l'équipe de l'urbanisme travaillent sur le futur PLU qui a été repris à la base afin, du moins nous l'espérons, de satisfaire l'ensemble des Durégnatonnes et Durégnatons et de garantir une évolution communale indispensable à la vie du village tout en respectant l'existant et bien sûr le paysage et le patrimoine.

Christiane Rampon a la responsabilité du personnel communal et de la communication. J'apprécie son sérieux et son efficacité tous les jours. La commission communication emmenée par Christiane a fourni un énorme et minutieux travail pour créer un nouveau site communal. Pour avoir assisté à quelques réunions d'élaboration de ce site, je remercie Christiane et toute son équipe pour leur efficacité. Les habitants du village pourront consulter cet outil agréable pour toutes les informations officielles, les manifestations et les activités. Je suis certain que les internautes, en ouvrant ce site, auront envie de passer quelques jours de vacances dans notre commune.

Marie-Hélène Labruyère, en collaboration avec l'association IPP, suit de très près la mise en place du Géopark qui comptera un Géosite à la Tour Bourdon (grâce à la collaboration des établissements Loron). De nombreux touristes et scientifiques seront attirés par ce site riche en histoire géologique et pourront, de ce lieu, admirer notre si belle région. Elle a aussi en charge l'inter-génération, dès le début d'année la commission va rencontrer les adolescents pour entendre leurs souhaits.

Cyril Velay, Patricia Gerin et la commission École ont installé de main de maître les nouvelles activités périscolaires (NAP). Ils ont fourni un travail formidable, méthodique en un temps record, épaulés par le personnel communal, afin de mettre en place cette obligation de l'État. Je les remercie d'avoir pu satisfaire aux besoins des enfants tout en respectant un budget minimum qui n'aurait pas dû être à la charge des communes.

Je me suis vu dans l'obligation de retirer la délégation à la coordination d'Alain de Romefort, suite à des différends, il était pour moi insupportable de travailler avec lui. Cette décision n'a pas été facile à prendre car j'avais une amitié sincère pour cette personne. Il n'est pas simple, quand on est ami, de se rendre compte que l'on s'est trompé et encore moins de l'avouer. Je souhaite retrouver la sérénité dans la commune et je sais aujourd'hui qu'il était impossible avec Alain de Romefort de le faire ; cette page un peu lourde est tournée pour un avenir meilleur, j'en suis certain.

Certaines personnes se sont étonnées que je ne réponde pas aux attaques injustifiées dans le blog des deux clochers ces derniers temps, j'ai choisi de ne pas m'exprimer sur ce média car je ne veux pas participer à ce débat qui ne peut rien apporter de positif pour notre commune.

Passons maintenant à 2015. Nous travaillons sur des projets. Il est à ce jour un peu tôt pour vous les exposer. Je préfère attendre les possibilités de réalisation avec le budget.

Pour 2015, je formule trois vœux :

- tout d'abord, la santé pour vous et votre famille, et souhaite un bon rétablissement aux personnes hospitalisées ou convalescentes.
- la paix entre nous, la paix autour de nous et la paix dans le monde, que chacun fasse un effort pour cette paix afin qu'elle apporte du bonheur et de la sérénité à tous.
- la réussite, que cette année 2015 soit pour vous et vos proches une année d'épanouissement dans votre travail, votre vie familiale et associative.

Je <mark>remercie l'ensemble du conseil</mark> municipal pour cette période "d'apprent<mark>issage</mark>" accomplie avec sérieux pour l'intérêt collectif, et je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Alain Laforest

Réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014

<u>Présents</u>: M. Alain Laforest, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, Mme Viviane Alarcon, Mme Noële Brochot, M. Jany Cancela, Mme Mireille Chambon-Martin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, Mme Patricia Gerin, Mme M. Cyril Velay.

Excusé: M. Alain Bellessort *(pouvoir à Alain de Romefort)*, Mme Catherine Cinquin, Mme Chantal Tardy *(pouvoir à Philippe*

Nicaud).

Secrétaire de séance : Mme Patricia Gerin

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 5 juin 2014

Marie-Hélène Labruyère précise qu'elle a dit que la Communauté de Communes Saône-Beaujolais avait la compétence « petite enfance et centre de loisirs » mais pas, comme il a été écrit, des rythmes scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil municipal du 5 juin 2014,

<u>Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre de la vente du fonds de commerce de la boulangerie « le Fournil des 2 clochers ».

Elections sénatoriales : désignations des délégués titulaires et suppléants des communes

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les communes de France doivent voter le 20 juin les délégués titulaires et suppléants des communes. Il explique qu'il y a lieu de constituer une liste avec 3 titulaires et 3 suppléants en respectant la parité homme femme. Aucun panachage ne sera possible. Il présente la liste qu'il a constituée :

<u>Titulaires</u>: Alain Laforest, Christiane Rampon, Philippe Nicaud <u>Suppléants</u>: Viviane Alarcon, Cyril Velay, Marie-Hélène Labruyère

L'élection se fera à bulletin secret

Résultat de l'élection: 8 voix pour la liste, 6 blancs

Questions diverses

Régnié-Durette étant un village touristique, Marie-Hélène Labruyère souhaiterait que les poids lourds qui se garent à gauche de l'église trouvent un autre emplacement car cela ne donne pas une bonne image du village.

Jany Cancela demande si la mairie l'a inscrit pour faire partie du conseil d'administration du collège de Beaujeu.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 28 juillet à 19h00

La séance est levée à 18h29.

Réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2014

<u>Présents</u>: M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, Mme Viviane Alarcon, Mme Noële Brochot, M. Jany Cancela, Mme Mireille Chambon-Martin, Mme Catherine Cinquin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, Mme Patricia Gerin, Mme Chantal Tardy, M. Cyril Velay.

Excusé: M. Philippe Nicaud

Secrétaire de séance : M. Alain Bellessort

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 20 juin 2014

Jany Cancela souhaiterait que son intervention sur les positions politique des candidats pour les élections sénatoriales soit dans le compte rendu. Alain Laforest, Christiane Rampon et Philippe Nicaud ont dit qu'ils voteront pour un candidat de « droite ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil municipal du 20 juin 2014.

Information

Monsieur le Maire informe le conseil que les 2 postes informatiques du secrétariat de mairie sont à changer du fait qu'il n'y a plus de mises à jour XP et que les logiciels e-magnus ont besoin d'une capacité plus importante. Cette dépense est inscrite au budget. Le coût est de 2 450 € TTC.



Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des « Sarmentelles » qui demande à la commune une subvention. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil. Jany Cancela trouve incohérent d'aider les « Sarmentelles » qui est une association de Beaujeu alors que la commune n'a pas aidé une association communale pour une journée qui a fait parler de Régnié-Durette à la télévision lors du Tour de France.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Michel Rampon, gérant du caveau, sur les difficultés financières du caveau.

Monsieur le Maire informe le conseil de la notification du Tribunal Administratif de Lyon reçue en mairie concernant le retrait du recours de Madame Chantal Tardy et Alain de Romefort / licence IV.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré un journaliste du Progrès qui lui a proposé de faire un article sur Régnié-Durette dans le cadre des plus « belles communes du Rhône ». Il explique que la commune ne payera pas l'article mais qu'elle devra acheter un exemplaire par foyer présent sur la commune. Monsieur le Maire va demander plus de précisions quant à la diffusion géographique de cet article. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Urbanisme: Déclaration d'Intention d'Aliéner

Sans objet

Produit des amendes de police 2014

Patrick Favre, délégué à la voirie, présente au conseil municipal le projet d'installation d'un radar pédagogique mobile. Il détaille l'estimation de ce projet et propose de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition 2014 du produit des amendes de police. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 6 voix « pour », 4 voix « contre » et 4 abstentions, accepte l'installation d'un radar pédagogique mobile, sollicite auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre du produit des amendes de police, répartition 2014, autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à la réalisation de ces travaux et à la demande de financement.

Rythmes scolaires:

Règlement intérieur concernant les « Nouvelles Activités Périscolaires »

Cyril Velay, responsable de la commission école, expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir un règlement intérieur fixant le fonctionnement des « Nouvelles Activités Périscolaires » dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires et présente le projet. Le conseil apporte quelques modifications à ce règlement. Le sujet de la gratuité ou non des activités est également abordé. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 11 voix « pour » et 3 voix « contre » de faire payer les « Nouvelles Activités Périscolaires », fixe à 11 voix « pour » et 3 voix « contre » le tarif à 30 € par an et par enfant, approuve à 11 voix « pour » et 3 voix « contre » le projet de règlement intérieur concernant les « Nouvelles Activités Périscolaires ».

Création d'une régie de recettes

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a lieu de créer une régie de recettes pour encaisser les recettes relatives aux inscriptions des « Nouvelles Activités Périscolaires ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix « pour » et 3 voix « contre » d'instituer une régie de recettes pour les « Nouvelles Activités Périscolaires » à compter du 1^{er} août 2014 et charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de cette régie.

Cyberespace: Modification du règlement intérieur

Christiane Rampon explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des modifications sur l'annexe 1 du règlement intérieur. La modification porte sur les horaires d'ouverture du mardi qui seront décalés d'une ½ heure afin que Mme Isabelle Bonnet intervienne dans les « Nouvelles Activités Périscolaires ». Dorénavant, le cyberespace sera ouvert le mardi de 16h30 à 18h. Il faut également supprimer la vente de CDRW au prix de 1 € car aucune vente n'a été faite depuis l'ouverture du cyberespace. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de faire ces 2 modifications.

Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a lieu de procéder au vote pour la désignation d'un correspondant défense. 3 candidats se proposent : Mme Mireille Chambon-Martin, M. Alain Laforest, et M. Philippe Nicaud. Le conseil municipal, procède par vote à bulletin secret, à la désignation d'un correspondant défense.

Est élu: M. Alain Laforest 7 voix

Demande de gratuité de la salle des fêtes pour l'association Lantignia Town Country

Noële Brochot, chargée des réservations des salles communales donne lecture du courrier de l'association Lantignia Town Country qui demande la gratuité de la salle des fêtes pour leurs cours de country qui ont lieu les mercredis soirs, étant donné que la salle de Lantignié est actuellement en travaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix « contre » et 2 abstentions de ne pas accorder la gratuité de la salle à l'association Lantignia Town Country.

GRDF: demande d'installation pour la télé-relève

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré M. Gérard Bertrand de GRDF qui lui a fait une demande d'installation d'une antenne pour de la télé-relève sur le toit de la mairie ou sur l'église. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix « contre » et 1 abstention de refuser l'installation d'une antenne de télé-relève sur la commune.



Questions diverses

Noële Brochot informe le conseil du passage du jury d'arrondissement de Villefranche concernant le fleurissement. Elle précise que Carole Gerin à eu des compliments du jury.

Noële Brochot informe le conseil que la commission salles communales se réunira prochainement pour travailler sur un règlement qui sera mis en place en septembre.

Viviane Alarcon informe le conseil qu'elle est en train d'étudier le tarif de l'eau. Elle souhaiterait que des personnes s'associent avec elle afin de créer un petit groupe de travail, elle trouve que l'eau est chère pour une commune comme Régnié-Durette.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil qu'elle a participé à une réunion au SYBEMOL le 12 juin et qu'elle a été surprise d'apprendre que la commune avait envoyé un courrier sans en être avertie au préalable. Alain de Romefort souhaiterait que les responsables de commissions ou des syndicats soient informés des courriers reçus ou émis.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil qu'un pick up blanc est dans les vignes à « Vernus » depuis une dizaine de jours. Il lui est répondu que la gendarmerie a été prévenue.

Mireille Chambon-Martin souhaiterait savoir si le ramassage des ordures ménagères va aller jusqu'au lieu-dit « l'Ollier ». Une demande doit être faite auprès de la CCSB par la personne concernée.

Jany Cancela souhaiterait savoir pourquoi aucun compte-rendu des réunions de commissions d'urbanisme n'a été diffusé. Il lui est répondu qu'ils sont en cours d'élaboration.

Jany Cancela souhaiterait savoir si les « Atsem » de l'école vont participer aux « Nouvelles Activités Périscolaires » car sur la note de service rien n'est indiqué sur leurs interventions dans les « NAP ». Il lui est répondu qu'elles participeront et qu'elles sont qualifiées pour cela.

Jany Cancela souhaiterait que lors du prochain conseil municipal, il y ait un point sur la trésorerie de la commune.

Catherine Cinquin souhaiterait savoir pourquoi les heures de ménage ont été supprimées au cyberespace. Il est répondu que le ménage du cyberespace est fait maintenant par Isabelle Bonnet.

Catherine Cinquin souhaiterait savoir si la convention avec le caveau a été renouvelée.

Catherine Cinquin souhaiterait savoir où en est le dossier sur la cour des miracles suite au jugement rendu. Monsieur le Maire lui répond que cette cour est une cour commune entre M. Desmules, M. Bouillard, la commune et une toute petite partie à M. Cartet. Comme la cour est commune, personne ne peut entraver la circulation. Il précise que l'acte a été signé chez le notaire pour l'application du jugement. Catherine Cinquin précise que cette affaire a coûté très cher à la commune pour rien.

Catherine Cinquin interpelle Alain de Romefort concernant un article qui est paru sur le blog à son sujet.

Cyril Velay informe le conseil que suite à plusieurs contacts avec le Conseil Général, il lui a été confirmé que le transport scolaire du mercredi matin ne serait pas pris en charge. Il est en attente de la confirmation écrite.

Marie-Hélène Labruyère souhaiterait que le receveur municipal fasse une intervention auprès des conseillers afin d'expliquer ce qu'est un budget communal.

Marie-Hélène Labruyère souhaiterait qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil un point sur le Sybemol, afin de débattre sur ce sujet, le coût de cette activité est beaucoup trop élevé. Et voir même pour que la commune se désengage de ce syndicat.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que la commission intergénérationnel se réunira le jeudi 31 juillet à 20h.

Alain Bellessort donne au conseil un compte-rendu des diverses interventions qui ont été effectuées sur les bâtiments et des projets.

Alain Bellessort donne un compte-rendu de l'avancement des demandes concernant le PLU et diverses demandes d'urbanisme.

Alain Bellessort informe le conseil que les contrats gaz sont à renouveler en septembre. Il souhaite dénoncer ces contrats afin de changer peut-être de fournisseurs gaz.

Alain de Romefort informe le conseil que les commissions de la CCSB fonctionnent bien et que les nouvelles compétences ne sont pas encore définies. Il souligne qu'un problème a été soulevé lors d'un conseil communautaire. La CCSB fait partie du Syndicat Mixte du Pays Beaujolais. Ce syndicat est labellisé « pays » et ce label interfère avec la nouvelle loi sur les métropoles. Les 5 communautés de communes qui ne feront pas partie du Grand Lyon pourraient être réunies en une seule. Les présidents de ces 5 communautés de communes ont 3 mois pour statuer à ce sujet.

Patrick Favre informe le conseil des travaux de voirie qui ont été effectués sur la commune. Le reprofilage a été fait à Montmay, la Plaigne Lachat et les Bruyères. Le point à temps est prévu en septembre. Il souhaiterait que le marquage au sol du bourg soit réalisé avant la rentrée scolaire. Le pont de Montmay a été réparé par l'entreprise Geoffray suite à un accident et l'entreprise Roche a débarrassé le terrain à la Chapelière.

Patrick Favre informe le conseil que le tracto pelle est en panne, un diagnostic a été fait et un devis envoyé en mairie d'un montant de 1 400 €.



Christiane Rampon informe le conseil que la commission communication se réunira en septembre pour travailler sur la création du nouveau site internet.

Christiane Rampon rappelle que le secrétariat de mairie sera fermé du 13 au 19 août ainsi que les 25 et 26 août. La permanence des élus n'aura pas lieu le 16 août.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir eu une remarque au sujet du bal du lavoir qui n'avait pas été inscrit dans la rubrique « prochaines manifestations » du bulletin communal. Il rappelle que la réunion du calendrier des fêtes aura lieu en décembre et qu'il espère que les associations seront présentes afin de bien réserver les dates de leurs manifestations.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir eu une demande de location de salle pour une brocante. Il rappelle aux conseillers qui répondent à ce genre de demande que les tarifs sont fixés par délibération du conseil et que l'on ne peut pas y déroger.

Monsieur le Maire souhaite que les conseillers qui ont des projets à présenter aient 3 solutions à proposer au conseil municipal afin de trouver la meilleure.

Monsieur le Maire informe le conseil que les cimetières ont été nettoyés par le personnel communal. Un point sera fait sur place avec Patrick Favre prochainement pour trouver une solution plus adaptée.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers qui ont besoin de consulter des documents administratifs doivent en faire la demande aux secrétaires de mairie au moins 24 h avant leur passage.

La séance est levée à 22h39

Réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2014

<u>Présents</u>: M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, Mme Viviane Alarcon, M. Michel Audard, Mme Mireille Chambon-Martin, Mme Catherine Cinquin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, Mme Chantal Tardy.

<u>Excusé</u>: M. Jany Cancela, Mme Patricia Gerin *(pouvoir à Marie-Hélène Labruyère),* M. Cyril Velay *(pouvoir à Patrick Favre)*<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Marie-Hélène Labruyère

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 28 juillet 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil municipal du 28 juillet 2014. Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux d'avoir assisté aux funérailles de Noële Brochot, il précise que Jany Cancela était absent car il avait un rendez-vous chez un spécialiste qu'il n'a pas pu décaler.

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence.

Monsieur le maire informe le conseil que M. Michel Audard est le suivant de liste et est désormais conseiller municipal.

Informations

Mandatement des dépenses

EDF collectivité consommation bâtiments communaux 2086.69 € - Gaz de France consommation bâtiments communaux 17966.37 € - Transport Favreau gasoil non routier 1406.62 € - Alpha vallet produits ménagers 687.73 € - C discount 2 climatiseurs 927,77 € - Beaujolais matériaux peinture grille rouleaux 780,92 € - JM Bruneau fournitures administratives 686.55 € - Bureautique 71 enveloppes papier en-tête 849.60 € - Fournitures scolaires 1570.49 € - BNP Paribas location photocopieur 3^{ème} trimestre 703.20 € - Soufflet vignes terreau 1276.39 € - Marion fleurs 971.99 € - Déprèle Pascal réparation diverses bâtiments 3472.49 € - Pascal Blais travaux divers bâtiments communaux 792 € - Jean-Gilles Durand couche impression fenêtres 769.20 € - Sarl Geoffray réparation pont de Montmay 1339.92 € - Bricodépot fourniture matériaux appartement auberge 2053.28 € - Roche Tp évacuation végétaux La Chapelière 2898 € - Sandelion réparation tracteur 831.79 € - Desautel vérification extincteurs 612.31 € - Desk sud maintenance copieurs 1489.61 € - Aviva assurance boxer + tractopelle 1313 € - arpèges géomètres division de parcelle La Chapelière 839.22 € - Auberge Vigneronne repas des aînés 1250 € - Narboux création bulletin municipal 1279.19 € - Achat de timbres 665.50 € - Cdq 69 cotisation assistance juridique 860 € - Sdis cotisation 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 8614 € - Siamva participation Spanc 1057 € - Siamva redevance eau pluviale 5523 € - Siamva participation subvention équilibre 14909 € - Sybémol participation 2013-2014 8514.83 € - Beaujolais basket subvention 1000 € - Coopérative scolaire subvention 2000 € - Sou des écoles restaurant scolaire subvention 3200 € -Latitude Plu 7821.20 € - Apave sudeurope mission sps réhabilitation logement 1560 € - Ultiservices réhabilitation logement lot sols souples 5289.82 € - Sarl Durand-Gay réhabilitation logement lot électricité 4965.18 € - Jean-Gilles Durand fenêtres école 10521.60 €.



Personnel communal

Madame Patricia Bellimaz, contrat de 9,20/35^{ème} en tant qu'intervenante pour les « Nouvelles Activités Périscolaires », le ménage des salles utilisées et la surveillance de la cantine les mardis, jeudis et vendredis, du 2 septembre 2014 au 3 juillet 2015.

Monsieur Georges Yéméniz, contrat de 1,22/35^{ème} en tant qu'intervenant pour les « Nouvelles Activités Périscolaires », pour la musique, du 8 septembre 2014 au 29 juin 2015.

Madame Sophia Benali-germain, contrat de 1,22/35^{ème} en tant qu'intervenante pour les « Nouvelles Activités Périscolaires », pour le cinéma, du 8 septembre 2014 au 29 juin 2015.

Madame Micheline Roche, contrat de 1,88/35^{ème} en tant qu'intervenante pour les « Nouvelles Activités Périscolaires « ainsi que le rangement des salles utilisées les mardis, jeudis et vendredis, du 2 septembre 2014 au 3 juillet 2015.

Madame Valérie Déprèle, contrat de 35h en remplacement de Madame Christiane Lagneau Atsem du 2 septembre 2014 au 28 novembre 2014.

Madame Isabelle Bonnet, contrat de 6/35^{ème} pour la surveillance de la cantine du 2 septembre 2014 au 19 octobre 2014.

Logements communaux

Madame Christelle Franckowski loue le logement de la Maison Associative depuis le 11 août 2014

Madame Laëtitia Buisson loue le studio de Durette depuis le 20 septembre 2014.

Autres informations

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier du Conseil Général annonçant la prise en charge du transport scolaire les mercredis. Le coût annuel est de 6169 € pour 4 enfants de la commune qui prennent les transports scolaires, soit 1542,25 € par enfant et par an.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Lapierre Marie-Josèphe concernant des vignes en friches à côté d'une de ses parcelles qui entraîne des nuisances. La commune va se renseigner sur la règlementation et également contacter le syndicat viticole pour faire un recensement des vignes en friches.

Arrivée de Michel Audard

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Thierry Desmules concernant la cour des Miracles. Après débat, il est décidé qu'une réponse sera adressée à Monsieur Thierry Desmules.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à sa demande, Monsieur Bauer, receveur municipal, viendra en mairie le 6 octobre 2014 à 18h00 pour une explication sur « un budget communal ».

Monsieur le Maire informe le conseil que les journées du patrimoine ont été une belle réussite.

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier du Tribunal administratif concernant le désistement du recours de Philippe Nicaud contre la commune.

<u>Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner</u>

Monsieur le Maire présente une DIA pour la parcelle AR 112 « Clos Saint-Vincent ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Convention d'instruction des demandes d'autorisation du droit du sol avec la CCSB

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par la CCSB pour l'instruction des demandes d'urbanisme. Dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme, d'un Plan d'occupation des sols ou d'une carte communale, en application de l'article L.422-1 du Code de l'urbanisme, le Maire délivre, au nom de la commune, les permis de construire, d'aménager ou de démolir, les certificats d'urbanisme et les déclarations préalables.

En application de l'article L.422-8 du Code de l'urbanisme, la commune disposait gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes de permis de construire, de permis d'aménager ou des déclarations préalables.

Afin de faire face au désengagement de l'Etat dans l'instruction des demandes d'autorisation de l'occupation du sol, les communes du territoire de la communauté de communes Saône Beaujolais chargent celle-ci d'organiser un service qui réponde à ce besoin.

Ainsi, une convention est à passer entre les communes et la communauté de communes, qui prévoit :

- Les modalités de mise à disposition du service,
- Le champ d'application concerné,
- Les missions relevant des services communaux et celles qui incombent au service de la CCSB,
- Les dispositions financières, qui prévoient le remboursement par les communes des coûts supportés par la CCSB.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 1 abstention.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L422-1 et L.422-8,



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-4-1 et suivants, Approuve le projet de convention soumis au conseil municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à la mettre en œuvre

Dit que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget.

Finances

Délibérations fiscales

Philippe Nicaud informe le conseil que, comme chaque année, les collectivités territoriales ont la possibilité de voter des décisions en matière fiscale. Il rappelle celles prises par la municipalité précédente : dégrèvement sur le foncier non bâti accordé aux jeunes agriculteurs pendant 5 ans ; exonération sur le foncier bâti et la taxe professionnelle pour la reprise d'entreprises en difficulté pendant 2 ans ; exonération sur la taxe professionnelle pour les installations de médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires pendant 5 ans ; exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant une durée de 5 ans pour les parcelles de terrain exploitées selon un mode de production biologique ; exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties, les vergers, cultures fruitières d'arbres et d'arbustes et vignes pour une durée maximale de 8 ans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 1 voix « contre » décide de reconduire l'ensemble des dispositions prises précédemment.

<u>Décisions modificatives – virements de crédits</u>

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, explique qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives :

Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 1323		+ 32 784,40 €
Subvention du département Compte 2188		,
Autres immobilisations corporelles		
Opération 967 travaux divers voirie	+ 8 350 €	
(marquage au sol)		
Compte 2313		
Immobilisation en cours de construction		
Opération 961 Travaux divers bâtiments	+ 1 510 €	
(Inscription peinture monument aux		
morts)		
Compte 28041512/040		+ 2 642 €
Amortissement subvention		+ 2 042 €
Compte 1323		- 5 175,68 €
Subvention du département 021		,
Virement section de fonctionnement		- 7 326,32 €
1641		- 13 064,40 €
Emprunt en euros		13 00 1, 10 0
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
7088		
Autres produits activités annexes		+ 3 450 €
(inscription aux NAP) 6064 NAP		
Fournitures administratives	+ 3 450 €	
6413	- 3 276 €	
Personnel non titulaire	- 32/0 €	
611	+ 3 276 €	
Contrat de prestations de services Compte 7381		
Droit de mutation		- 7 326,32 €
023	- 7 326,32 €	
Virement section de fonctionnement	- 7 320,32 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux décisions modificatives telles que présentées.



Voirie: marquage au sol dans le centre bourg

Patrick Favre, conseiller en charge de la voirie présente au conseil le projet de marquage au sol dans le centre bourg. Il propose qu'il y ait 4 passages piétons, des installations de plots, le marquage au sol du cheminement piétonnier dans l'allée des chênes, un zébra au carrefour de l'allée des chênes et de la rue du bourg et également le remplacement de quelques panneaux. Le montant total des devis est de 8 348,80 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 1 abstention décide d'effectuer ces travaux.

Désignation commission appel d'offre

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a lieu de procéder au vote pour la désignation de la commission appel d'offre avec 3 titulaires et 3 suppléants. Monsieur le Maire précise que cette commission ne se réunira que pour des marchés de travaux supérieurs à 5 186 000 € HT et des marchés de fournitures et de services supérieurs à 207 000 € HT. Se proposent en membres titulaires : Mireille Chambon-Martin, Alain Bellessort et Patrick Favre et en suppléants : Philippe Nicaud, Viviane Alarcon, Michel Audard. Le conseil municipal, procède par vote à bulletin secret, à la désignation de la commission d'appel d'offre.

<u>Sont élus</u>: Titulaires: Mireille Chambon-Martin, Alain Bellessort, Patrick Favre, suppléants: Philippe Nicaud, Viviane Alarcon Michel Audard à 14 voix.

Demande de retrait du Sybémol

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que ce sujet a été plusieurs fois abordé en conseil municipal. Le coût que supporte la commune pour 15 élèves inscrits au Sybémol est de 8 514,83 € par an. Ce coût est beaucoup trop élevé pour seulement 15 élèves, c'est pourquoi il souhaiterait que la commune demande son retrait de ce syndicat. Après un long débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention de demander le retrait de la commune au Sybémol.

Demande de subvention des « Sarmentelles »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que ce sujet avait été abordé lors du conseil municipal du 28 juillet. Un courrier de demande de subvention de l'association des « Sarmentelles » avait été lu. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à 9 voix « pour » et 5 voix « contre » d'attribuer une subvention à l'association des « Sarmentelles ».

Philippe Nicaud s'oppose à ce que le montant de la subvention soit voté, ce point n'étant pas à l'ordre du jour de ce conseil. Ce point est reporté à la prochaine réunion.

Le Progrès « les plus belles communes du Rhône »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que ce sujet avait également été abordé lors du conseil municipal du 28 juillet. La commune doit acheter un exemplaire du Progrès par foyer qui sera envoyé directement chez eux, en contrepartie de la page de présentation de la commune. La diffusion se fera sur Villefranche-Beaujolais et non sur Lyon. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide 4 voix « pour » 9 voix « contre » et 1 abstention de ne pas faire paraître d'article sur la commune de Régnié-Durette dans le Progrès « les plus belles communes du Rhône ».

Questions diverses

Patrick Favre informe le conseil avoir rencontré fin juillet Alice Patissier de la SMRB concernant l'objectif zéro pesticide. Les employés communaux n'en ont pas utilisé depuis le début de l'année. Pour accompagner la commune et le service technique, une charte régionale d'entretien des espaces publics peut être signée. Un essai est en cours de mise en place sur le cimetière des « Fûts » en plantant de l'herbe à repousse lente et dans le futur ce sera au cimetière du bourg si l'essai est concluant. La commune était déjà bien impliquée dans ce système.

Patrick Favre informe le conseil que les travaux de voirie reprendront la première semaine d'octobre. Pendant les vendanges, les travaux avaient été suspendus.

Alain de Romefort, informe que le 25 septembre lors du conseil communautaire, une proposition des compétences de la communauté de Communes Saône beaujolais vont être présentées. Celles-ci seront votées par les communes. Les anciennes communautés de communes de la Région de Beaujeu et Beaujolais Val de Saône reconduisent les compétences qu'elles avaient déjà et de nouvelles vont y être ajoutées.

Alain Bellessort donne lecture au conseil du compte rendu de la commission bâtiments.

Alain Bellessort informe le conseil qu'un travail avec Jean-Philippe Nuguet a été réalisé sur les économies d'énergie. Un rapport sera envoyé aux conseillers prochainement.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que les journées du patrimoine avec l'association IPP se sont très bien déroulées. Il y a eu sur les 2 jours environ 120 personnes dont de nouveaux habitants de la commune. Des passeports avaient été distribués aux enfants par le biais des écoles de la CCSB ou des offices de tourisme.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que Danièle Mondière faisant partie de la commission inter-génération s'occupe des bénévoles pour intervenir pendant les « Nouvelles activités périscolaires ». Elle précise que ces bénévoles seront toujours sous la responsabilité du personnel communal qualifié.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil être venue consulter en mairie les déclarations préalables de travaux et que le



secrétariat n'a pas pu satisfaire sa demande car les secrétaires ne les trouvaient pas. Elle demande également à Alain Bellessort s'il instruit les déclarations préalables, elle s'est aperçue que certains travaux avaient été faits avant la fin du délai légal d'étude.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil être allée à l'école et demande pourquoi il y a des torchons près du lavabo du couloir et non des serviettes jetables, mieux pour l'hygiène. Christiane Rampon lui répond qu'elle verra pour installer un système sans torchon.

Viviane Alarcon signale au conseil municipal qu'il y a des cambriolages sur la commune en ce moment.

Michel Audard informe le conseil qu'il est content d'être présent autour de la table mais qu'il aurait préféré être là en d'autres circonstances.

Monsieur le Maire informe le conseil :

- qu'une étude est en cours sur le croisement des « Forchets ».
- que concernant le PLU, il a eu une réunion avec Monsieur Morel géomètre.
- qu'il y a des problèmes à l'espace loisirs occasionnés par des personnes qui rentrent dans la salle, ce problème est à régler rapidement
- qu'il a assisté à plusieurs assemblées générales d'associations et que ces associations ont omis de faire voter les bilans moral et financier. Un rappel sera fait aux associations.

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de l'assemblée générale du Sou des écoles, les bénévoles ont souligné le fait qu'ils avaient du mal à retrouver une trésorière qui s'occupe également des payes du personnel. Il demande aux conseillers de réfléchir sur l'octroi d'une subvention d'un montant d'environ 800 € afin de confier ce travail à un cabinet comptable.

Christiane Rampon informe le conseil qu'une commission communication aura lieu le mardi 30 septembre à 20h00 et qu'un trait d'union paraîtra vers le 4 ou 5 octobre.

Christiane Rampon informe le conseil du déroulement des « Nouvelles activités périscolaires », des intervenants sont présents les lundis de 15h à 16h30 et les 3 autres soirs, se sont des employés de la commune qui assurent ces activités. Elle tient à les remercier car certaines d'entre-elle ont accepté de revenir travailler pour seulement 30 ou 45 minutes. Elle souhaite également remercier Perrine Perrault secrétaire qui a fait un énorme travail (contrats, feuilles de présence, ...) en amont pour que tout se passe bien à la rentrée. Les bénévoles pourront intervenir une fois que les employés de la commune auront pris leurs repères.

Christiane Rampon distribue une invitation de la Maison du terroir pour les conseillers municipaux et les employés communaux.

Monsieur le Maire souhaite remercier Christiane Rampon pour le travail effectué sur la gestion du personnel concernant les « Nouvelles Activités Périscolaires »

La séance est levée à 22h45

Réunion du Conseil Municipal du 3 novembre 2014

<u>Présents</u>: M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, Mme Viviane Alarcon, M. Michel Audard, Mme Mireille Chambon-Martin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Patricia Gerin, Mme Marie Hélène Labruyère, Mme Chantal Tardy, M. Cyril Velay.

Excusé: M. Jany Cancela, Mme Catherine Cinquin

Secrétaire de séance : M. Cyril Velay

Monsieur le Maire présente au nom du conseil municipal ses sincères condoléances à Christiane Rampon pour le décès de son papa.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 22 septembre 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil municipal du 22 septembre 2014.

Rapport sur les économies d'énergie

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Philippe Nuguet.

Jean-Philippe Nuguet présente aux conseillers les documents qu'îl leur avait envoyés par mail. Il commence son intervention en faisant un point sur le Syder. Les charges de la commune au Syder représentent environ 34 000 € par an. Suite à la demande de Belleville, le Syder créera des postes en énergie partagée pour pouvoir faire des audits et des économies. Ces prestations seront bien sûr payantes.



En ce qui concerne les économies d'énergie, les membres de la commission bâtiments ont fait une étude plus approfondie. 4 sites sur la commune ont une chaudière gaz :

- L'espace loisirs, qui est un gros consommateur d'énergie avec l'eau chaude et le chauffage,
- A la Maison Associative sur la chaudière les réglages sont mal adaptés, la salle de réunion est surchauffée,
- La Mairie et l'école sont équipées de chaudière à condensation. Des économies peuvent être faites sur l'école les week-ends et les soirs.

Il propose au conseil de faire ces réglages lui-même. Monsieur le Maire souhaite qu'ils soient faits en présence de la société de maintenance MTB. Alain Bellessort prendra contact avec cette société.

Jean-Philippe Nuguet informe également le conseil qu'une loi est passée sur l'extinction de l'éclairage public à 1h du matin. Il propose de voir le réglage nocturne de certains hameaux. La commission voirie étudiera cela en commission.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu des cartes de remerciement de M. Paul Bady pour le décès de son père ainsi que de M. Jean-Claude Brochot pour le décès de Noële.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en ce qui concerne les décès, la commune adressera des fleurs pour les parents et les enfants des conseillers et du personnel communal.

Les conseillers ont rendez-vous le samedi 8 novembre à 15h pour la visite de la maison du terroir à Beaujeu.

Le pot d'accueil organisé par les commerçants et artisans pour les nouveaux arrivés et les départs, aura lieu le lundi 10 novembre à 19h au caveau.

Le défilé du 11 novembre aura lieu à 10h15, une remise de trophée sera faite pour les pompiers : Jean-François Matray pour 25 ans de service et Paul Desplace pour 30 ans de service.

La mairie a reçu la confirmation de location de l'espace loisirs pour le repas gastronomique de l'office de tourisme du 7 février 2015 aux tarifs des Durégnatons + les frais d'eau, d'électricité et de gaz.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Michel Rampon concernant la plaquette des sentiers pédestres. Il souhaiterait améliorer le texte qui figure au dos de celle-ci. Il demande également que la plaquette de la mairie soit rééditée.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Maire de Beaujeu, Sylvain Sotton concernant le Sybémol.

Monsieur le Maire informe le conseil que 2 contrats gaz ont été renouvelés car ces contrats étaient échus au 30 septembre. Le contrat de l'école a été négocié à 45,21 € le MWh et le contrat de la mairie à 42,24 € le MWh. Ces 2 contrats ont été renouvelés pour 3 ans.

Urbanisme: Déclaration d'Intention d'Aliéner

Sans objet

Futures compétences de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers de la délibération prise le 25 septembre 2014 par le conseil communautaire concernant les futures compétences de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais. Un débat s'installe au sein des conseillers. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix « pour » et 1 voix « contre » des futures compétences de la CCSB.

Voirie

<u>Transfert de la compétence « voirie » à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais — Maintien de voies au niveau communal.</u>

Patrick Favre, conseiller délégué à la voirie explique que le conseil communautaire de la CCSB doit définir prochainement la notion d'intérêt communautaire pour les compétences concernées. Parmi celles-ci se trouve la « création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ». Patrick Favre explique que l'intérêt communautaire doit être compris comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau communal. En conséquence, le conseil municipal est appelé à déterminer ce qu'il souhaite transférer à la CCSB et ce qu'il souhaite garder. Il propose au conseil, la rue de l'abattoir, la Rue de la Roche, la Rue Alexandre Poidebard et la Rue de la Grange Charton. Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L 5214-16, vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, dite « MAPAM » et notamment l'article 71. Après avoir entendu les explications de Monsieur Patrick Favre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de laisser au niveau communal la voirie communale dite :

- Rue de l'Abattoir de la RD 602 sur 39 mètres,
- Rue de la Roche de l'allée des chênes sur 72 mètres,
- Rue de la Grange Charton de la Rue Alexandre Poidebard à la RD 9 sur 267 mètres,
- Rue Alexandre Poidebard de la RD 602 à la RD 9 sur 124 mètres

dit que l'aménagement et l'entretien de cette voie restera à la charge de la commune, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.



Signature de la charte zéro pesticide

Patrick Favre, conseiller délégué à la voirie présente au Conseil municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) :

- Des démarches sont envisagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...)
- En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Il précise que la commune n'a utilisé aucun pesticide cette année, donc en plein accord avec la charte. Pour l'instant sans cette charte signée la commune ne peut ni communiquer ni toucher de subvention pour l'achat de matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix « pour » et 1 abstention, décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges, sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages.

Constitution commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la CCID est composée de 6 titulaires et de 6 suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Le Conseil Municipal, vu l'article 1650 du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose à Monsieur le directeur régional des Finances Publiques une liste représentative composée de 20 noms de contribuables, comme suit :

<u>Titulaires</u>: Alain Laforest, Christiane Rampon, Patrick Favre, René Martin, Sylvie Noirard, Ghislaine Péchard, Bernadette Lapierre, Yves Durand, Jean-François Matray. Personne extérieure titulaire: Pascal Nigay

<u>Suppléants</u>: Alain de Romefort, Christophe Ducrozet, Pascale Gaudet, Jean-Marc Laforest, Marie-Hélène Labruyère, Gérard Desplace, Chantal Sambardier, Claire Devinant, Guy Trichard. Personne extérieure suppléante: Michel Gerin

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les délibérations prises le 24 novembre 2011 et le 22 novembre 2012 concernant la taxe d'aménagement. Le taux de cette taxe avait été fixé à 4% sans exonération. La durée de validité de cette délibération était fixée à 3 ans, c'est pourquoi le conseil municipal doit se prononcer sur la modification éventuelle du taux et le renouvellement de cette taxe. Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 voix « pour » et 2 abstentions, décide d'instituer le taux de 4% sur l'ensemble du territoire communal, décide de ne pas appliquer d'exonération à cette taxe.

Montant de la subvention attribuée aux « Sarmentelles »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'au conseil municipal du 22 septembre, il avait décidé d'attribuer une subvention aux « Sarmentelles » Il propose de choisir entre 150 € et 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix « pour » 4 voix « contre » et 2 abstentions, décide d'attribuer 150 € aux « Sarmentelles », dit que cette somme sera inscrite au budget.

Site internet de la commune : choix du prestataire

Christiane Rampon, responsable de la commission communication, informe le conseil que la commission a travaillé sur le nouveau site internet de la commune. Elle explique que l'établissement des devis a été fait de la façon suivante : pour la mise à jour, insertion des textes et photos, diaporama, doit pouvoir se faire par la commission de façon aisée. En ce qui concerne la maintenance, l'intervention doit être rapide. Que le site soit convivial, facile à consulter. La commission a reçu 3 devis (Isinet, AT conseil et AJ2L), et a rencontré 2 de ces prestataires pour répondre aux questions, le 3 ème ne pouvant pas se déplacer en dehors des horaires de travail. La commission propose au conseil municipal de prendre la société Isinet. Le planning proposé par la commission sera 2 mois de travail pour une présentation du site internet lors des vœux de la municipalité même si celui-ci n'est pas tout à fait finalisé.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 8 voix « pour » 4 voix « contre » et 1 voix pour un autre candidat décide de prendre la société Isinet, autorise Monsieur le Maire à signer la commande. Le conseil municipal après en avoir délibéré à 9 voix « pour » et 4 abstentions décide d'opter pour la création du site avec 16 pages.

Finances

Indemnités de conseil comptable public

Philippe Nicaud adjoint aux finances, explique au conseil municipal que, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, une indemnité de conseil peut être accordée aux receveurs municipaux.

En cas de changement de municipalité ou de comptable, les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur l'attribution de cette indemnité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix » pour », 5 « contre » et 1 abstention décide d'accorder l'indemnité de conseil, telle qu'elle est prévue dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à M. Denis Bauer, receveur municipal nommé à Beaujeu depuis le mois de février 2012. Fixe à 25% le taux d'attribution de cette indemnité pour la durée de sa mission. Précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du budget communal.

<u>Décisions modificatives – virements de crédits</u>

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, explique qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte 6475 Subvention Fonct. Droit privé	+ 150 €	
Compte 022 Dépenses imprévues	-4290 €	
Compte 023 Virement section d'investissement	+ 4140 €	
Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 2051		
Concession droit similaire Opération 976 Création site internet	+ 4140 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux décisions modificatives telles que présentées.

Commission intercommunale

Création de la commission

Monsieur le Maire informe le conseil que cette commission doit être créée car il n'y a pas assez de communication entre les conseillers communautaires et les conseillers municipaux. Alain de Romefort et Marie-Hélène Labruyère présentent chacun à leur tour le but de cette commission. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer cette commission intercommunale.

Les conseillers municipaux qui feront partie de cette commission sont : Alain Laforest, Alain de Romefort, Marie-Hélène Labruyère, Viviane Alarcon, Michel Audard.

Désignation du responsable

Monsieur le Maire informe le conseil que le vote aura lieu à bulletin secret. Il demande aux conseillers s'il y a un candidat. Alain de Romefort se propose pour être le responsable de cette commission. Le conseil municipal, procède au vote à bulletin secret pour la désignation du responsable de la commission intercommunale.

Ont obtenu : Alain de Romefort 7 voix, Alain Laforest 1 voix, 5 blancs

Est élu : Alain de Romefort

Commission sports, gestion des salles, vie associative : désignation du reponsable

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que suite au décès de Noële Brochot, cette commission n'a plus de responsable. Michel Audard se propose pour en devenir le responsable. Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret pour la désignation du responsable de cette commission.

Est élu: Michel Audard: 12 voix



Questions diverses

Philippe Nicaud questionne Alain Bellessort responsable des bâtiments pour savoir où en sont les travaux d'installation du chauffage dans les toilettes publiques. Alain Bellessort répond que le devis a été signé et qu'il sera envoyé prochainement.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil avoir reçu le compte-rendu de la commission bâtiments. Sur ce compte-rendu il y avait les noms des artisans avec le montant de leur devis. Elle trouve cela dérangeant surtout qu'elle ne fait pas partie de cette commission. Alain Bellessort lui répond que le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers.

Cyril Velay informe le conseil que les arbres de l'école devront être élagués. La commission fleurissement prendra en charge ce dossier. Il souhaiterait également que cette commission se penche sur l'élagage des arbres vers l'église.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que la CCSB lui a fait parvenir un dossier de candidature pour participer aux animations dans le cadre de « Beaujolez vous ! ». Elle pense que c'est une occasion à saisir, mais elle précise qu'îl ne reste que les dimanches soirs ou les lundis soirs. Le mardi les animations sont à Belleville, le mercredi les « Terrasses estivales » à Chiroubles, les jeudis le marché nocturne à Fleurie, le vendredi le Quizz au caveau de Saint Lager et le samedi la guinguette à Beaujeu. Le dossier de candidature est à renvoyer pour le 30 novembre. Ces animations doivent être gratuites. Elle pencherait plutôt pour une animation sur la commune le dimanche soir. Elle doit se renseigner sur la possibilité de prévoir cette animation en fin d'après-midi plutôt qu'en soirée ou même le dimanche midi.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que le camion est toujours garé sur la place à côté de l'église malgré le marquage au sol « bus ». Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas encore rencontré le propriétaire.

Alain Bellessort informe le conseil que la prochaine commission bâtiments aura lieu le 26 novembre et qu'elle traitera des devis.

Alain de Romefort informe le conseil, qu'en accord avec le maire, il a envoyé à tous les conseillers une note sur la coordination.

Chantal Tardy souhaiterait savoir s'il y a un budget attribué à la décoration de Noël.

Chantal Tardy relève que lors de ce conseil on lui a dit que lorsqu'il y avait une commission et qu'une personne ne pouvait pas y assister cela voulait dire que cette personne ne s'intéressait pas au travail de cette commission.

Elle précise également qu'elle ne supporte pas que lorsqu'un conseiller parle d'autres rigolent. Monsieur le Maire lui répond qu'Alain de Romefort s'est largement exprimé pendant ce conseil par rapport aux autres.

Christiane Rampon fait remarquer aux conseillers que ce conseil a été épuisant et demande à Philippe Nicaud d'arrêter de s'en prendre à elle.

Christiane Rampon informe le conseil qu'une commission personnel est fixée au mardi 25 novembre.

Monsieur le Maire informe le conseil :

- qu'une convocation sera envoyée aux propriétaires des « grandes bruyères » car la route qui a été refaite en début d'année est déjà abimée.
- que le Raid Bleu s'est bien passé, des conseillers ont participé à la soirée de gala et l'espace loisirs a été rendu propre.
- demande où en est la consultation des contrats d'assurances. Philippe Nicaud répond que la CCSB doit mutualiser cette demande.

Mireille Chambon-Martin s'excuse de ne pouvoir assister au défilé du 11 novembre.

La séance est levée à 0h27

Réunion du Conseil Municipal du 2 décembre 2014

<u>Présents</u>: M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, Mme Viviane Alarcon, M. Michel Audard, M. Jany Cancela, Mme Mireille Chambon-Martin, Mme Catherine Cinquin M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, Mme Chantal Tardy, M. Cyril Velay.

<u>Excusé</u>: Mme Patricia Gerin *(pouvoir à Marie-Hélène Labruyère),* M. Philippe Nicaud *(pouvoir à Alain de Romefort)* <u>Secrétaire de séance</u>: Mme Catherine Cinquin

Monsieur le Maire présente au nom du conseil municipal ses sincères condoléances à Philippe Nicaud pour le décès de sa maman.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 3 novembre 2014

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du 3 novembre 2014 aux conseillers. Alain Bellessort, prend la parole pour lire le texte suivant en demandant une insertion dans le prochain compterendu.



MOT D'AB SUR LE PV:

«Je prends la parole au nom de plusieurs de mes collègues. Ce procès verbal ne nous convient pas. Nous ne l'approuverons pas. Nous ne le signerons pas. Nous avons une déclaration collective préalable à faire. Nous demandons que cette déclaration soit inscrite dans le procès verbal de la présente séance du 2/12/2014. Voici cette déclaration :

« Alain Bellessort, I° maire adjoint; Philippe Nicaud, 3° maire adjoint; Marie-Hélène Labruyére, conseillère déléguée; Chantal Tardy, conseillère municipale; Viviane Alarcon, conseillère municipale; Alain de Romefort, conseiller municipal; tous regrettent que le procès-verbal du conseil municipal du 3/11/2014 soumis à leur approbation ne soit pas un procès verbal mais un compte-rendu.

Un procès-verbal doit rendre compte fidèlement et succinctement des débats. Ce n'est pas le cas. Seuls les interventions des rapporteurs sont résumées. Il n'est rien dit du contenu des débats. Voici les points qui ont été omis:

- Marie-Hélène Labruyère a interrogé le maire sur l'oubli de l'échéance des contrats avec Gaz de France et de la non mise en concurrence des fournisseurs de gaz en coufcicuitant la commission competente.
- Il a été souligné que la secrétaire de mairie a refusé de remettre des documents pour la négociation de ces contrats au 1° adjoint, le maire et la 2° adjointe étant présents.
- Lors du debat portant sur la rénovation du site internet les devis ont été contestés, n'étant pas comparables faute d'un cahier des charges.
- Le 3° adjoint en charge des finances a dénonçé le fait que 2 des devis sur 3 étaient des devis fantômes.
- Enfin, les propos de Chantal Tardy déplorant la façon dont un conseiller municipal a été interrompu systématiquement durant son intervention concernant le site internet ont été restitués de telle façon qu'ils sont incompréhensibles. Gela est d'autant-plus regrettable quele maire a retiré ensuite à ce conseiller sa délégation au prétexte qu'il aurait perturbé. l'ambiance du conseil municipal du 3/11/2014.».

Monsieur le Maire donne raison à Madame Perrine Perrault, secrétaire de mairie, car dans le règlement fait par Alain de Romefort, il est stipulé que les conseillers doivent demander les documents au moins 24 h à l'avance.

Suite au mécontentement de certains conseillers au sujet du procès-verbal, Michel Audard rétorque que le secrétaire de séance ne peut pas retranscrire tous les débats.

Mireille Chambon-Martin précise que ce qui la gênait sur le compte-rendu de la commission bâtiments était que les noms des artisans et le montant des travaux avaient été envoyés à tous les conseillers alors que les contrats n'étaient pas signés. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix « pour » approuve le procès-verbal du 3 novembre 2014.

Informations

Mandatement des dépenses > 500 €

EDF Collectivité consommation bâtiments communaux 1 615,19 € - 10 doigts fournitures Nap 639,60 € - BNP Paribas location photocopieur 4ème trimestre 703,20 € - Pascal Déprele réparation chauffe-eau 648 € - Socotec contrôle sécurité incendie bâtiments communaux 1 468,32 € - ERDF Sillon Rhodanien branchement coffret multiservices 837,16 € - Belviloc maintenance tractopelle 1 432,44 € - Isinet contrat de maintenance informatique 3 958,80 € - Arsyl maintenance photocopieur 1 654,86 € - Trésorerie taxe foncière 4 301 € - Sdis contribution incendie 4ème trimestre 4 305 € - CCAS subvention colis des aînés 1 800 € - Isinet ordinateurs secrétariat 2 450 € - Durand-Gay électricité logement auberge 1 140,92 € - Morel ets plan inox cantine 1 965,60 € - Geofray sarl montée escalier cantine 2 077,44 € - Marbrerie Baptistal inscription monument aux morts 1 441,20 €.

Personnel communal

Madame Valérie Déprele, prolongation de son contrat en remplacement de Christiane Lagneau jusqu'au 31 mai 2015. Madame Isabelle Bonnet, contrat de 6/35^{ème} pour la surveillance de la cantine du 3 novembre 2014 au 21 décembre 2014.



Logement communaux

Monsieur Renaud Delaye et Madame Marie Desplace, logement au 1^{er} étage de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2014.

Autres informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du retrait de la délégation de Monsieur Alain de Romefort à la coordination. Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 10 janvier à 18h30.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Frédéric Miguet concernant la subvention du produit des amendes de police. Le montant de la subvention est de 2 045 € pour l'acquisition d'un radar pédagogique mobile.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu un arrêté de la DRAC pour une subvention de 490 € pour la restauration de la statue de « la vierge à l'enfant ».

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Michel Rampon concernant le chauffage des toilettes publiques raccordées électriquement sur le compteur du caveau, ainsi que les modalités de remboursement de consommation qui en découleront.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu un courrier de Monsieur Denis Matray, chef de casernement à Régnié-Durette. Tous les conseillers l'ont reçu par courrier.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Frédéric Authier concernant le marquage au sol devant son entrée. Patrick Favre le rencontrera prochainement.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Laurent Trichard concernant la casse d'un regard d'eau pluviale situé devant sa construction. Patrick Favre s'occupe du dossier.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Patricia Marty concernant des infiltrations dans sa maison et demande la pose d'un caniveau. Patrick Favre s'occupe du dossier.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à partir du 1^{er} janvier 2015 les p'tits Sou Liés de Villié-Morgon sera remplacé par l'association le Chat Pito.

Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner

Alain Bellessort, présente une DIA pour la parcelle AL 112 « le Bourg ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Alain Bellessort, présente une DIA pour la parcelle AL 17 « 253, Rue du Bourg ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé

Alain Bellessort, adjoint en charge de l'urbanisme, explique que :

Les réflexions menées par l'Etat en matière d'aménagement des territoires, tant pour le suivi de projets spécifiques que pour le pilotage de démarches partenariales, ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme dématérialisés, ce qui implique de disposer de ces derniers, à jour, au format SIG (Système d'information géographiques).

Les objectifs généraux poursuivis dans cette démarche pour l'ensemble des acteurs publics se réfèrent, entre autres, aux avantages rappelés par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) dans sa fiche 'informatiser les PLU (Plan locaux d'Urbanisme et les SUP (Servitudes d'utilité publique) » à savoir :

- Construire une mémoire collective et pérenne, grâce aux services responsables, avec une meilleure sécurité de l'information (exhaustive, mise à jour...),
- Mieux échanger l'information entre l'administration et les collectivités, les professionnels et les citoyens, avec une plus grande rapidité et une meilleure transparence,
- Simplifier l'accès aux documents grâce aux systèmes d'information géographique (SIG),
- Communiquer l'information aux citoyens en offrant, à terme, la mise en ligne des possibilités de construire, permettant celui-ci de connaître, pour une parcelle de terrain donnée, les contraintes réglementaires susceptibles de s'y appliquer,
- Faciliter les usages des PLU/POS/Cartes communales numériques, en permettant le développement d'applications stabilisées s'appuyant sur le standard proposé.

La numérisation des POS/PLU/Carte communales suivant un ensemble de préconisations nationales vise à garantir la cohérence des documents numérisés sur l'ensemble des communes traitées. Pour cela, la COmmission de VAlidation des Données pour l'Information Spatialisée (COVADIS) a élaboré des standards de données sur la base des travaux du CNIG.

Ces préconisations ont pour objectif de fournir sous forme de données numériques les textes et documents graphiques qui composent le règlement et certaines annexes du document approuvé et opposable aux tiers.

En application de ces préconisations, la numérisation permet de disposer d'une base de données localisée structurée sur les POS/PLU/Cartes communales dont le contenu est articulé avec les textes des documents écrits qui s'y rapportent également numérisés.

La dématérialisation des documents d'urbanisme selon un même format et un même standard vise également à terme la



réalisation d'économies d'échelle lors des mises à jour des documents et à travers le développement de partenariats entre collectivités locales, mais aussi avec les différents acteurs publics et parapublics de l'aménagement urbain et rural.

Il est ainsi proposé une convention entre l'Etat, le Syndicat Mixte du Beaujolais, la Communauté de Commune Saône-Beaujolais et la commune ayant pour objet de définir les engagements respectifs des parties, en particulier les modalités de mise à disposition de la base de données initiale au format SIG du document d'urbanisme de la commune, de sa mise à jour, des dispositions en matière d'assistance et des conditions d'utilisation des données.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention en annexe et après en avoir délibéré, 13 « pour » et 2 abstentions, approuve le projet de convention soumis au conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à la mettre en œuvre.

Avenant à la convention d'assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'avenant à la convention d'adhésion au service d'assistance juridique du Centre de Gestion, avenant établi pour la revalorisation de la participation financière. Le coût de la participation pour l'année 2015 s'élève à 899 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion de la commune au service d'assistance juridique du centre de gestion pour l'année 2015, pour une contribution de 899 €. Précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 du budget primitif 2015, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant.

Décisions modificatives - virements de crédits

Monsieur le Maire, explique qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives :

Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 2313 Immo en cours de construction Opération 974 étage	-1792 €	
Compte 2183 Matériel de bureau info Opération 975 info	-50 €	
Compte 2313 Immo en cours de construction Opération 961 Div	+1914€	
Compte 021 Virement section de fonctionnement		+72 €
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	-72 €	
Compte 023 Virement à la section d'investissement	+72 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux décisions modificatives telles que présentées.

Brigades vertes 2015

Monsieur Patrick Favre explique au conseil que les brigades vertes interviennent tous les ans sur la commune. Il propose de reconduire l'action des brigades vertes sur l'année 2015 pour 5 jours, période mars avril, pour le nettoyage des emplacements des tables de pique-nique d'Oeillat et des Fûts, nettoyage et élagage à la « Combe Vallet » et au « Bois Rousset ». Il précise que les interventions de ces équipes représentent un coût forfaitaire de 40 €/équipe/jour auquel il convient d'ajouter le repas du midi. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix « pour » et 1 abstention, accepte l'intervention des brigades vertes en 2015 pour les chantiers cités, fixe la durée à 5 jours aux alentours de mars avril, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Cyberespace: renouvellement des ateliers informatiques

Christiane Rampon informe le conseil que des ateliers informatiques pour adultes avaient été prolongés au cyberespace le 5 juin 2014 pour une durée de 6 mois. Ces ateliers sont proposés pour des groupes de 6 personnes au tarif de 6 € les 2 heures. Christiane Rampon demande au conseil de renouveler l'opération jusqu'au 31 décembre 2015 sachant que cette activité ne commence que si le groupe de 6 personnes est complet, et précise également que ces ateliers s'autofinancent. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler les ateliers informatiques et ce jusqu'au 31 décembre 2015.



Délégations du Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa précédente délibération en date du 4 avril 2014 délégant au maire certaines fonctions dans la liste proposée dans les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales. Monsieur le Maire explique qu'afin de faciliter la marche de l'administration communale, il propose au conseil municipal les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre s'y affairant,
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Il est rappelé que le conseil peut à tout moment mettre fin à la délégation octroyée. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, *Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT.* Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 6 voix « pour » et 9 voix « contre ».

Refuse que Monsieur le Maire prenne toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 voix « pour » 6 voix « contre » et 1 abstention, **autorise Monsieur le Maire** de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise Monsieur le Maire** à accepter les indemnités de sinistres concernant les contrats d'assurances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 3 voix « pour » 8 voix « contre » et 4 abstentions, **refuse que Monsieur le Maire** passe les contrats d'assurances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 voix « pour » 6 voix « contre » et 1 abstention, **autorise Monsieur le Maire** de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 7 voix « pour » 8 voix « contre » et 1 abstention, **refuse à Monsieur le Maire** intente au nom de la commune les actions en justice ou défende la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Commission communale et intercommunale : personnes extérieures invitées

Monsieur Alain de Romefort propose pour sa commission intercommunale Monsieur Jean-Philippe Nuguet. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 9 voix « pour » 2 voix « contre » et 4 abstentions, accepte de faire rentrer Jean-Philippe Nuguet dans cette commission.

Commissions communales et intercommunales

Monsieur le Maire demande aux responsables des commissions de faire un compte-rendu court tout en étant précis.

Commission personnel

Christiane Rampon informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 25 novembre. L'agent Christèle Lespinasse réintégrera son poste pour l'entretien des salles le 5 janvier 2015 suite à une disponibilité pour convenance personnelle. Le contrat de remplacement de Madame Valérie Barraud prendra fin au 31 décembre 2014. Christiane Rampon tient à remercier Valérie Barraud pour son travail accompli avec soin et sérieux.

La municipalité précédente avait mis en place des chèques cadeaux de fin d'année pour le personnel à utiliser dans les commerces de la commune selon le choix de chacun, la formule est reconduite. Une rencontre avec le personnel aura lieu le vendredi 19 décembre à 18h30 pour leur remettre.

Commission communication

Christiane Rampon informe le conseil que la commission travaille actuellement sur le nouveau site internet de la commune. Un bulletin municipal paraîtra au 15 janvier, un courrier sera envoyé aux associations pour le dépôt des articles.

La commission travaillera également sur l'organisation des vœux de la municipalité.

Enfin pour les fêtes de fin d'année, le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 22 décembre au mardi 30 décembre inclus. Ouverture le mercredi 31 décembre de 9h à 12h notamment pour la permanence électorale. Il n'y aura pas de permanence des élus le samedi 27 décembre.



Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil qu'une réunion aura lieu le samedi 6 décembre. Elle traitera des sujets suivants :

Travaux réalisés en 2014, travaux 2015 à prévoir, entretien des chemins ruraux, plantation des vignes proches des accotements. Monsieur le Maire précise que le sujet sur les vignes proches des accotements est un réel souci car le Chemin des Grandes Bruyères qui a été refait début 2014 est déjà abimé à cause des tracteurs qui tournent sur cette route.

Commission économie locale

Alain de Romefort représente Philippe Nicaud pour dire que cette commission s'est réunie il y a environ 10 jours.

Commission environnement CCSB

Alain de Romefort a assisté à cette réunion où il a été présenté des possibilités d'aides concernant les économies d'énergie pour les particuliers.

SPANC

Alain de Romefort informe le conseil que cette compétence passera à la CCSB à partir du 1^{er} janvier 2015. L'assainissement non collectif ne sera plus compétence du Siamva.

SIAMVA

Alain de Romefort informe le conseil qu'une réunion de présentation a eu lieu concernant la rénovation de la station d'épuration de Ponchon.

Commission bâtiments

Alain Bellessort informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 26 novembre pour faire un point des travaux en cours ou à prévoir. Le compte-rendu sera envoyé aux conseillers. Le nettoyage du clocher de l'église a été fait ce jour par Renaud Delaye. Enfin la peinture de la classe de Monsieur Roche est prévue pendant les vacances de Noël.

Commission urbanisme

Alain Bellessort informe le conseil qu'une réunion aura lieu le 3 décembre afin de terminer le zonage. Un géomètre interviendra afin de voir les possibilités pour aller plus loin dans ce dossier. Il demande au conseil de faire rentrer dans cette commission Viviane Alarcon afin de remplacer Noële Brochot pour une aide informatique.

Commission solidarité intergénérationnel

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que la commission travaille sur 3 axes, les « Nouvelles Activités Périscolaires »qui ont été prises en main par Danièle Mondière. Les ados, une enquête est en cours de préparation par les membres de la commission qui sera lancée auprès des familles et des ados. Et enfin un aménagement d'accessibilité au centre bourg par des cheminements pédestres doux sont en préparation en vue de la fête des crus de 2016 pour circuler plus facilement autour du village.

Concernant les colis des aînés, le CCAS par l'intermédiaire de la municipalité, distribuera les colis entre le 13 et le 20 décembre. Cette distribution se fera par les conseillers municipaux et les membres du club Lou Gras'motte. L'âge des bénéficiaires pour les colis reste à 72 ans.

Commission école

Cyril Velay informe le conseil que le 1^{er} trimestre des « Nouvelles Activités Périscolaire » se terminera aux vacances de Noël pour les activités du lundi. Il en ressort quelques problèmes de discipline avec certains enfants et il souligne également que les enfants sont plus fatiqués par ce rythme.

L'intervenante du théâtre lui a demandé pour faire une représentation du travail effectué par les enfants.

Une enquête a été remplie en lien avec l'école sur les NAP pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Génération mouvement intervient bénévolement les jeudis soirs et une personne vient en soutien avec Brice Martin les lundis après-midi.

Il remercie la commission bâtiment concernant l'intervention rapide au niveau du chauffage de l'école.

Commission associations

Michel Audard informe le conseil que la réunion pour le calendrier des manifestations 2015 a eu lieu le 1^{er} décembre, il tient à remercier les associations présentes. La soirée villageoise aura lieu le samedi 24 janvier avec une rétrospective des années passées.

Un rappel aux associations a été fait concernant les assemblées générales afin que le bilan financier et le bilan moral soient bien approuvés et il a été également demandé que pour tout changement de bureau, la mairie en soit informée.

Le comité des fêtes a soulevé un problème de gestion des tables et des chaises, des personnes viennent se servir sans prévenir cette association qui en est propriétaire.

En ce qui concerne la manifestation « Beaujolez vous », une réflexion est en cours sur ce projet. Voir si le comité des fêtes peut être l'association fédératrice avec les autres associations communales pour ces 8 week-ends de manifestation. Patrick Péchard a proposé une scène ouverte aux artistes. Une réunion sera faite rapidement.



Questions diverses

Viviane Alarcon explique que le problème d'éclairage public à la chapelière a duré longtemps. Le Maire lui répond qu'une intervention d'urgence coûte à la commune 400 €. Monsieur le Maire a réussi à faire intervenir la société de maintenance de l'éclairage public avant la date du 3 décembre.

Mireille Chambon-Martin demande si l'auberge est en vente car elle a vu une annonce. Monsieur le Maire lui répond que Madame L'Hoste l'a contacté pour l'avertir qu'elle était en vente, non pas parce que ça ne marche pas mais pour rapprochement familial.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil qu'une personne lui a téléphoné chez elle, en tant qu'ancienne adjointe à l'urbanisme, pour des renseignements d'urbanisme, car la réponse faite par Alain Bellessort n'avait pas satisfait l'administrée en question

Mireille Chambon-Martin informe le conseil que le Sybémol a donné une belle représentation lors de l'audition musicale du samedi 29 novembre.

Jany Cancela souhaite savoir s'îl y aura au prochain conseil un débat suite au courrier de Denis Matray, Chef du casernement de Régnié-Durette. Monsieur le Maire lui répond qu'îl a assisté à une réunion à Fleurie avec les maires de Beaujeu et Quincié en Beaujolais ainsi que le colonel Delaigue. Un regroupement aura bien lieu entre Beaujeu et Quincié en Beaujolais, mais Regnié-Durette n'a pas souhaité faire partie de ce regroupement. Christiane Rampon souligne que ce courrier demande le positionnement du conseil municipal. Le conseil municipal soutient à l'unanimité le casernement de Regnié-Durette.

Jany Cancela, constate qu'Alain Bellessort a une liste de 5 pages de travaux à faire dans les bâtiments et Marie-Hélène Labruyère les travaux des cheminements doux. Certaines de ces opérations faisaient partie du contrat pluriannuel 2013-2014 qui se termine le 31 décembre 2014. Monsieur le Maire lui répond que ce contrat est à terminer tel quel et qu'un nouveau contrat pluriannuel sera présenté pour le 1^{er} janvier 2016.

Jany Cancela, suite au retrait de la délégation d'Alain de Romefort souhaiterait savoir s'il perçoit encore ces indemnités et s'il redevient simple conseiller municipal. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement Alain de Romefort est conseiller municipal sans indemnité.

Monsieur le Maire répond qu'il ne pouvait pas tolérer d'avoir un conseiller délégué qui a fait paraître à plusieurs reprises sur un média des propos malveillants à son égard.

Catherine Cinquin revient sur la subvention concernant le radar pédagogique mobile, elle demande si ce dossier est passé en conseil. Il lui est répondu que oui il est passé au conseil municipal du 28 juillet.

Alain Bellessort informe le conseil que la commission bâtiments poursuit son étude sur les économies d'énergie. Il a rencontré la société MTB pour faire un point sur les réglages. L'estimation faite est pour l'instant favorable mais il n'a pas encore fait froid. La chaudière du bar de l'espace loisirs ne fonctionne pas.

Chantal Tardy rend compte au conseil des doléances de la gérante du multiservices qui paye très cher en loyer. Elle souhaiterait que la commune revoit à la baisse son montant. Monsieur le Maire répond que Madame Duvernay doit le contacter en mairie pour en parler

Christiane Rampon informe le conseil que Noële Brochot était la responsable de la commission fleurissement et décoration de Noël, n'étant pas remplacée à ce jour, les membres de la commission ont pris l'initiative de décorer les bacs sur la place de l'église ainsi que le sapin. L'installation est prévue le vendredi 5 décembre à 13h30.

Christiane Rampon demande à Alain de Romefort si lors de son recensement des soldats inscrits sur les monuments aux morts il est allé vérifier celui du cimetière de Saint Joseph. Alain de Romefort lui répond qu'il ira voir.

Monsieur le Maire a constaté qu'au jardin du souvenir du cimetière de Regnié-Durette, des fleurs artificielles avaient été déposées, normalement dans les jardins du souvenir, il n'y a que des fleurs coupées, il faudra voir pour faire un règlement.

Monsieur le Maire demande à Alain Bellessort de trouver une solution d'indemnisation avec le caveau pour le dédommagement financier de consommation d'électricité du chauffage hors gel des toilettes publiques.

La séance est levée à 22h27

Réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2014

<u>Présents</u>: M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, M. Michel Audard, M. Jany Cancela, Mme Mireille Chambon-Martin, Mme Catherine Cinquin M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, Mme Chantal Tardy, M. Cyril Velay.

Excusé: Mme Viviane Alarcon (pouvoir à Philippe Nicaud), Mme Patricia Gerin (pouvoir à Marie-Hélène Labruyère), M. Cyril

Velay *(pouvoir à Patrick Favre)*

Secrétaire de séance : Mme Mireille Chambon-Martin

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 2 décembre 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 2 décembre 2014.

Informations

Remerciement suite au décès de M. Marius Tomatis.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu un courrier de l'office de Tourisme concernant le 30^{ème} diner dégustation qui aura lieu le 7 février 2015 à l'Espace Loisirs de Régnié-Durette. L'Office de Tourisme souhaite savoir si des conseillers sont intéressés pour y participer, le coût est de 60 € par personne.

<u>Urbanisme</u>: Déclaration d'Intention d'Aliéner

Alain Bellessort, présente une DIA pour les parcelles AE 527 et AE 540 « les Forchets ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Une annotation sera cependant faite dans les observations : « sous condition de cession du terrain pour la réalisation d'un trottoir, confirmé par un acte administratif. »

Sou des Ecoles : attribution d'une subvention pour la gestion des payes des salariés et montant de cette subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de l'assemblée générale du Sou des Ecoles, il a appris que Mme Marilyne Joubert, trésorière, n'assurerait plus la gestion des payes des salariées à compter du 31 décembre 2014. Il propose au conseil de prendre en charge, sous forme de subvention, les frais d'un cabinet comptable, car le Sou des Ecoles à des difficultés pour trouver un nouveau trésorier et cela permettrait de couvrir les bénévoles sur la gestion de ces payes. Des devis de 3 cabinets comptable sont proposés au conseil : SOBEC pour 550 € HT, Goudard pour 480 € HT et CER France pour 516.80 € HT. Monsieur le Maire propose au conseil d'allouer une subvention au Sou des Ecoles. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder cette subvention. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'en fixer le montant suivant le devis du Cabinet Goudard de 480 € HT soit 576 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser la subvention de 576 € au Sou des Ecoles pour couvrir les frais du cabinet comptable, dit que les crédits seront inscrits au budget 2015.

Finances : Décisions modificatives — virements de crédits

Philippe Nicaud, explique qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte 7391172 Degrev. Taxe d'habit log vacant	+ 1182 €	
Compte 66111 Intérêts réglés à échéance	+ 1176 €	
Compte 61523 Entretien de voies et réseaux	- 2958 €	
Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 1312 Subv. Equip.tranf.région		+490 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux décisions modificatives telles que présentées.

Questions diverses

Philippe Nicaud souhaite remercier l'ensemble du conseil municipal pour les fleurs qui ont été envoyées suite au décès de sa maman.

Michel Audard informe le conseil qu'une réunion a eu lieu concernant la manifestation « Beaujolez-vous » avec le caveau, le cru, le club Lou Gras'rottes et IPP. Le comité des fêtes, invité mais absent, n'était pas représenté. Il précise que trouver des associations qui assureront 8 week-ends n'est pas une chose simple. 2 idées sont ressorties de cette réunion, la



première une balade dans le vignoble avec à la fin dégustation ou alors une exposition style marché de la création. Georges Yéméniz prendra contact avec des écoles de Lyon pour voir s'îl est possible de faire ce marché de la création. Il demande également à Chantal Tardy si elle a la possibilité de prendre contact avec des artistes pour 8 dimanches. Il précise qu'îl faudra demander une dérogation pour les horaires de 10h à 12h. Marie-Hélène Labruyère souhaiterait que les associations se mobilisent et travaillent ensemble sur cette manifestation car elles devront œuvrer en étroite collaboration pour la fête des crus en 2016. Une prochaine réunion aura lieu début janvier.

Mireille Chambon-Martin interroge les conseillers pour savoir qui a renseigné le Progrès lors du dernier conseil, car un article est paru avec des éléments qui n'avaient pas été dit à cette réunion.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil que des aînés l'ont contactée suite à la distribution des colis de fin d'année car pour certains quartiers cela a été fait le matin. Ce n'est pas très pratique car certaines personnes ont des soins ou des aides ménagères peuvent être présentes. Voir à l'avenir pour convenir d'un moment qui leur accorderait mieux. Chantal Tardy qui a effectué une tournée le matin dit avoir été très bien reçue et que les personnes ont été très contentes que ce soit le matin.

Catherine Cinquin déplore la façon dont est fait le procès-verbal, car il est difficile de le rédiger sans concertation avec la secrétaire de mairie. Pendant l'ancienne mandature, il n'y avait qu'un seul document, le compte-rendu qui était fait ensemble. Elle trouve ridicule de différencier le compte-rendu du procès-verbal. Elle informe dorénavant ne plus accepter être secrétaire de séance. Monsieur le Maire lui répond que le secrétaire de séance peut prendre le compte-rendu et le transformer en procès-verbal sans aucune modification, il peut également reprendre le compte-rendu et mettre des annotations en italique.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que, concernant le Géopark, un dossier de candidature sera présenté en septembre concernant le Pays Beaujolais. La commune de Régnié-Durette aura un « géo-site ». Elle précise que Géopark est un moyen de faire vivre le territoire. Une édition est parue « devenir géo-curieux en Beaujolais » dans cette édition, il y a une page sur la Tour Bourdon avec proposition de visite faite par l'association IPP et possibilité de pique-nique au caveau. Une édition de cette fiche pourrait être faite en 1 000 exemplaires par la communauté de communes pour un montant de 115 € HT et être mise à l'intérieur de la plaquette des sentiers pédestres. Jany Cancela dit que ce devrait être au caveau de payer l'édition de cette plaquette car il est le seul commerce à y avoir de la publicité. Philippe Nicaud souhaite que ce sujet soit vu en commission économie locale.

Alain Bellessort informe le conseil que la commission bâtiment est sur le terrain, quotidiennement pour les entretiens des bâtiments.

Alain de Romefort souhaiterait savoir où en est l'affaire de la cour des miracles. Monsieur le Maire lui répond avoir eu un rendez-vous chez le notaire pour signer l'acte conforme au jugement rendu par le Tribunal Administratif. Etaient convoqués ce jour-là, Messieurs Desmules et Bouillard. Monsieur Bouillard était absent et Messieurs Desmules père et fils ont refusé de signer cet acte. Monsieur Desmules souhaitait qu'il soit stipulé dans ce document qu'il ne voulait pas qu'il y ait un droit de passage pour la commune. Seul Monsieur le Maire a signé l'acte dans les conditions conformes au jugement rendu par le Tribunal Administratif.

Alain de Romefort a envoyé à tous les conseillers un courrier avec des questions posées au Maire concernant son retrait de délégation. Il souhaiterait avoir des réponses. Monsieur le Maire lui dit qu'il aura ses réponses une fois que la séance sera levée

Chantal Tardy souhaiterait savoir pourquoi le Maire ne répond pas à ces questions en conseil municipal.

Christiane Rampon informe le conseil qu'une distribution sera prévue prochainement pour informer la population de la date des vœux de la municipalité, les cartes des déchetteries et le journal du Syndicat de Rivières y seront joints. Monsieur le Maire souhaiterait que les conseillers fassent leur distribution en temps et en heure.

Monsieur le Maire a assisté à une réunion du Syndicat de Rivières concernant les seuils de l'Ardières. Il ne comprend pas pourquoi Marie-Hélène Labruyère qui est très attachée au seuil de Montmay et au patrimoine, vote une subvention au conseil communautaire concernant la suppression de ces seuils. Marie-Hélène Labruyère réplique qu'elle a voté cette subvention pour l'aide qui serait versée aux propriétaires concernant les travaux de suppression de ces seuils. Elle précise que c'est une loi européenne. Monsieur le Maire lui répond qu'il ne comprend pas qu'elle-même et Alain de Romefort soient contre la suppression des seuils de l'Ardières et votent pour l'octroi de cette subvention, il indique qu'il n'y a eu qu'une seule personne qui a voté contre. Il précise que cette aide ne sera pas donnée aux propriétaires mais au Syndicat des Rivières car c'est le syndicat qui prendra en charge les travaux de suppression ou de déviation.

Jany Cancela demande à Marie-Hélène Labruyère ce qu'elle va voter au conseil communautaire du 18 décembre. Elle explique qu'à ce jour, elle n'a étudié que le dossier sur le tourisme. Il va y avoir un plan de présentation sur les 5 ans à venir et sur le budget alloué aux Offices de Tourisme. Jany Cancela demande si les taxes de séjour sont toujours versées en totalité aux Offices de Tourisme. Marie-Hélène Labruyère lui répond que oui. Alain de Romefort précise que les votes concernant les sujets mis à l'ordre du jour du conseil communautaire du 18 décembre sont des décisions de gestion.

Philippe Nicaud souhaite répondre à Christiane Rampon concernant les inscriptions des anciens combattants du monument aux morts au cimetière de Saint Joseph. Il précise que c'est le président des anciens combattants national qui s'en occupe et non à Alain de Romefort de le faire.

La séance est levée à 22h06

Commission Communication



Les membres de la commission communication sont heureux de vous présenter ce bulletin communal, riche en articles et en informations, et vous en souhaitent une bonne lecture.

Nous profitons également de ce moment pour vous adresser nos vœux pour une très bonne année, à vous ainsi qu'à tous vos proches.

Suite à la décision du Conseil Municipal de remplacer le site internet de la commune, nous avons travaillé, au cours des deux derniers mois, en collaboration avec notre fournisseur, pour mettre à votre disposition un nouveau site plus moderne et plus convivial, en espérant qu'il réponde efficacement à vos attentes.

Nous avons cherché à le structurer avec deux objectifs majeurs :

- 1. mettre à votre disposition un outil pour vous faciliter la vie et pour que vous puissiez trouver facilement tous les renseignements pratiques dont vous avez besoin
- 2. permettre aux personnes de passage et aux touristes désirant séjourner quelques jours dans notre belle région, de trouver toutes les informations utiles, et de leur donner envie de s'intéresser un peu plus à notre village et à ses nombreux attraits

Nous avons souhaité le mettre à votre disposition le plus vite possible, même s'il n'est pas encore tout à fait terminé. D'autres informations viendront le compléter petit à petit.

Aussi, associations, professionnels, acteurs du tourisme... nous vous invitons à vérifier si les indications vous concernant sont à compléter ou corriger et pour ceux et celles qui ne sont pas encore référencés à faire parvenir en Mairie leurs données. Par ailleurs, nous vous sollicitons pour rendre ce Site encore plus attractif et lançons un appel à tous ceux qui possèdent des belles photos de notre commune. Nous vous remercions vivement de nous les adresser en Mairie, les meilleures d'entre elles viendront compléter notre sélection.

La Commission communication

Déjà 3 ans que le Cyber Espace est ouvert!



"CYBER ESPACE et COIN LECTURE" vous souhaite une bonne année

Pendant les vacances scolaires, le Cyber Espace propose aux enfants des **animations du lundi au jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 14h à 16h**, l'inscription est à faire au moins 7 jours avant. D'autres activités ludiques seront proposées tels que jeux, quizz, mots croisés, coloriages, ...Ouvert à tous les abonnés.

Les ateliers informatiques pour adultes continuent en 2015. Ils sont dispensés par Isabelle Bonnet, adjoint d'animation, les lundis soirs de 18h30 à 20h30 au tarif de 6 € les 2 heures par personne pour un groupe de 6 (payables à l'inscription pour le module choisi dans sa totalité, exemple Word : 5 séances soit 30 €). Dès qu'une session est complète les ateliers sont programmés.

Voici une partie des thèmes des ateliers que nous vous proposons :

- Découverte d'un ordinateur (y compris utilisation clavier souris)
 - Ma boite mails : création, découverte et utilisation
 - Internet : découverte, utilisation et protection
 - Word : traitement de texte Excel : tableur
 - Power Point : création de diaporamas
- Appareil photos numérique : transfert, retravaillé et impression photos
- Rangement dossiers / fichiers, utilisation clé USB, disque dur externe, carte SD.

Venez vous renseigner ou vous inscrire au **Cyber Espace** ou par mail **cyberespace-regniedurette69@outlook.fr**.

Vous pouvez aussi laisser vos coordonnées au 04 74 31 43 (mairie), Isabelle vous rappellera.

A découvrir ou redécouvrir, l'exposition que nous faisons évoluer au fil du temps : **"Régnié et Durette hier, Régnié-Durette aujourd'hui"**. Tous les mardis de 16h30 à 18h, les mercredis de 15h à 19h et les samedis de 10h à 12h. Ouvert à tous.

Ancienne Mairie au Bourg - Tél : 04 74 04 31 43 (Mairie)
Site internet : http://cyberespace-regniedurette-site-officiel.e-monsite.com/

Rappel : l'adhésion annuelle est de 10€ par foyer (inclus l'accès aux ordinateurs et le prêt de livres) de préférence par chèque à l'ordre du trésor public ou prévoir l'appoint (de même pour les impressions 0,10€ en noir/blanc et 0,30€ en couleur).

<u>Le</u> Club <u>Lou</u> Gras'Mottes



Le Club Lou Gras'mottes se porte bien et montre des signes de jeunesse par ses nombreuses initiatives pendant l'année écoulée.

Il y a eu les activités habituelles de jeux, marche, pétanque les mardis. Mais aussi, les ateliers de décoration et d'informatique qui se déroulent dans la bonne humeur. Ces ateliers permettent de pouvoir réaliser la décoration de la salle pour la célèbre choucroute du Club et aux grands-parents d'espérer rivaliser avec leurs petits enfants dans le domaine informatique. Grâce à Isabelle Bonnet, ils ont même mis au point un site internet dont voici l'adresse : **www.lougrasmot.e-monsite.com**

Pendant l'année écoulée, grâce à la subvention du député Monsieur Perrut, nous avons pu faire deux actions particulières : la première à l'attention de nos très anciens qui ne peuvent plus se déplacer au Club, nous leur avons rendu visite avec un cadeau, la deuxième, tournée vers les plus jeunes, c'est-à-dire vers les enfants des écoles, nous leur avons offert un spectacle chanté animé par Yves de Rève suivi d'un goûter avec des gâteaux cuisinés par les membres du Club. Avant de déguster les enfants ont participé à un concours pour désigner la meilleure pâtisserie : les choux à la crème et le chocolat sont toujours les vainqueurs !

Le premier atelier d'aide aux aidants animé par Joëlle a eu lieu à Beaujeu et se poursuit pendant plusieurs après-midi. Pour le reste du département, les aidants n'osent toujours pas encore se faire connaître. Nous attendons beaucoup du bouche à oreille.

Pour 2015, bien sûr, nous continuerons nos activités.

Chaque personne peut trouver une place dans ce Club. Il y a des moments ensemble, comme le repas prévu au mois de juillet que nous espérons festif et instructif ; cette année, nous irons dans l'Ain.

Mercredi 21 janvier : inauguration d'un concours de belote

Mardi 27 janvier : tirage des Rois

Les jeudis 5 janvier et 19 février : confection des fleurs pour les conscrits **Mardi 24 février** : Assemblée Générale à 14 h à la Maison Associative

Samedi 21 mars : Soirée théâtrale avec la Compagnie La Violette à la salle des fêtes - 20 h 30

En septembre : marche au profit des enfants de Madagascar.

Vous êtes tous invités à notre concours de belote du 21 janvier : lots 2 jambons, 2 épaules, toutes les doublettes seront primées.

N'hésitez pas, venez nous rejoindre pour l'Assemblée Générale le 24 février, un casse-croûte est offert, il y a une place pour vous au sein du Club, Bonne année 2015 à tous.

Les membres du Club



A.I.A.S.A.D. vous accompagne depuis 1975!





Depuis son origine, elle apporte aide et soins aux personnes rendues dépendantes par l'âge, la maladie ou le handicap. Aujourd'hui, elle vous propose une prise en charge globale pour laquelle elle est particulièrement attentive à la rigueur et au professionnalisme des interventions dispensées par du personnel formé et diplômé.

Actuellement, sa capacité est de 87 places dont 10 sont réservées à l'Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD) créée en novembre 2012.

Les statistiques qui vous sont communiquées vous permettront de mesurer l'évolution de l'A.I.A.S.A.D. L'évolution n'est pas seulement en nombre d'heures ou de patients, elle concerne aussi le personnel, avec de nouveaux métiers correspondant à des diplômes spécifiques, avec aussi une attention constante à la formation dans le cadre de notre engagement Qualité.

Notre Certification AFNOR devra être renouvelée, pour l'ensemble des services, en mars 2015 mais l'année 2014 est marquée par l'évaluation externe, préparée par l'évaluation interne pour le SSIAD. La loi de janvier 2002 sur l'Aide à Domicile prescrit cette étude précise de ce qui est fait et comment, d'abord à l'intérieur de l'Association, puis par un organisme agréé. La conclusion de cet audit externe interviendra les 27,28 et 29 octobre 2014. Le service d'Aide et d'Accompagnement devra accomplir la même étude un peu plus tard.

Par son expérience, la motivation de son personnel, son attention à tout ce qui peut améliorer ses prestations, l'A.I.A.S.A.D. espère vous aider selon vos souhaits et vous remercie de votre confiance.

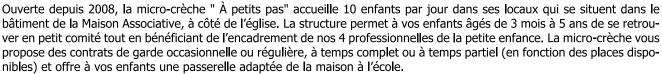


Voici les données chiffrées qui correspondent, pour votre commune, à ces objectifs communs :

Du 1er janvier au 30 septembre 2014	Ensemble de l'activité	dont REGNIE-DURETTE	
Service de soins : Personnes soignées	124	9	
Service ESAD : Personnes prises en charge	53	3	
Aide ménagère : Heures réalisées Personnes aidées	38 274 303	3 355 22	
Service mandataire : Heures réalisées Employeurs	5 210 15	1 720 3	
Portage de repas : Repas livrés Personnes ou familles servies	8 157 62	939 8	
Petit bricolage : Heures réalisées Personnes aidées	2 1	0 0	
Nombre d'intervenantes	94	3	

Contact : Espace Sainte Angèle - 69430 Beaujeu - Tél. 04 74 69 27 72 - E-mail : aisad.beaujeu@wanadoo.fr

Micro crèche A Petit Pas



Horaires: du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 y compris pendant les vacances scolaires.

4 semaines de fermeture annuelle obligatoire : 3 semaines en août, 1 semaine fin décembre/début janvier

Adresse: 31 place de l'Église - 69430 Régnié-Durette - Tél. 04.74.09.13.60

L'Association emploie actuellement 5 personnes dont 3 à temps complet. L'équipe se compose de :

- La référente de la structure, Madame Marie-Paule DESCROIX Pour tout renseignement, merci de la contacter pendant sa journée de décharge, à savoir le lundi.
- Trois professionnelles de la petite enfance, Mathilde, Natacha et Nathalie
- Un agent d'entretien, Nathalie

La micro-crèche étant associative, elle est gérée par une équipe de parents bénévoles. Le Conseil d'Administration se compose aujourd'hui de 6 personnes et est ouvert à toute personne bénévole qui souhaiterait s'investir. L'existence de la micro-crèche sous sa forme actuelle sur la commune de Régnié-Durette dépend de cet investissement bénévole

Si vous avez un peu de temps libre, n'hésitez pas à nous rejoindre, même si vous n'avez plus d'enfants en bas âge !

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la présidente Madame Monique JOURDAN, au 06 70 12 52 08.









Permettez-moi tout d'abord de vous présenter en mon nom et celui du casernement tous mes vœux pour cette nouvelle année. Je remercie les habitants de Régnié-Durette pour l'accueil et la générosité qu'ils nous témoignent lors de la présentation de nos calendriers.

Un bref bilan sur l'année écoulée, qui encore une fois fut intense. Concernant les formations soit initiales ou de maintien des acquis, des stages à l'avancement, en manœuvre CIS organisée à l'école et bien sûr en interventions.

Quelques chiffres:

- 60 Interventions réparties comme suit : 33 VSAV, 17 VFI, 7 VL CYNO, 3 VPI.
- 80000 Heures de disponibilité sur l'année soit l'équivalent de 9 Sapeurs Pompiers disponibles 24h/24, 7jours/7.
- Une moyenne de 44 heures de Formation de maintien des acquis par agent.
- 14 Pompiers récompensés -voir la liste en fin d'article.



Un effectif important et surtout qualifié qui ne cesse d'évoluer. Dernièrement Marion Jambon est venue renforcer l'équipe. Fin 2014 Paul Desplace et Jean-François Matray ont mis un terme à leur engagement après respectivement 32 et 26 années de service. Encore une fois je les remercie vivement pour leur dévouement.

Vous pouvez juger par vous même l'intensité du travail effectué, la vitalité et la volonté qui règnent chez nous.

En janvier le SDIS nous remplacera notre VPI par un FPT (Fourgon Pompe Tonne). Cet engin armé de 6 agents nous permettra d'accroitre la qualité des interventions incendie en mettant en pratique l'ensemble des techniques opérationnelles conformément au GNR (Guide National de Références).

Parlons d'avenir : cet été une décision importante a été prise concernant le projet de regroupement et la construction d'une nouvelle caserne. Celle-ci sera réalisée sur la commune de Beaujeu au lieu-dit de la Chevalière et devrait-être opération-

nelle en 2017. Elle regroupera les casernements de Quincié, Marchampt et Beaujeu. La position de Régnié-Durette est, et ce depuis le début de l'étude de ce projet, la même, unanime et sans appel : construction de la caserne à Beaujeu nous maintenons le casernement dans les locaux à Régnié-Durette.

Ceci est une décision de l'ensemble des agents longuement et sérieusement étudiée. Elle prend en compte, le maintien de la qualité et la rapidité des secours de proximité, les délais de trajets pour se rendre et acquitter une intervention dans cette nouvelle caserne, le lieu de résidence des pompiers (qui doit être inférieur à 6 minutes) mais aussi les très nombreuses décisions de cessation d'engagement si nous étions obligés d'adhérer.

Pour le SDIS cette décision n'est ni une nouveauté ni une surprise. Nos courriers envoyés dans ce sens l'attestent. Les différents décrets du SDIS du Rhône et même les volontés et les demandes de lois du Président de la République François Hollande et du ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve lors de 2 derniers congrès nationaux des Sapeurs Pompiers nous confortent de nos droits et de toute la légitimité de notre décision.

Les municipalités successives de Régnié-Durette ont toujours soutenu et aidé leurs pompiers validant les diverses demandes, besoins ou décisions qu'ils prenaient. Dans cette optique, après le changement de municipalité, l'encadrement et moi-même avons rencontré à plusieurs reprises Monsieur le Maire afin de lui expliquer le dossier, lui donner notre position et surtout notre décision. Il s'est porté garant à ce sujet et nous affirme tout son soutien. Pourtant les différents articles de presse diffusés cet été à ce sujet ne reflétaient pas la concordance avec la réalité. Déformation de la presse ou mauvaise transmission du message, difficile à dire. Je souhaite vivement que Monsieur le Maire communique comme il nous l'a garanti dans l'affirmation du maintien des pompiers à Régnié-Durette, auprès du Président du SDIS et dans la presse locale.

Nous avons la chance d'habiter un pays où la devise Liberté Égalité Fraternité nous offre la possibilité de choisir. Nous avons suivi cette devise dans notre choix.

Pour terminer les pompiers de Régnié-Durette ont encore de belles années devant eux au service des secours de proximité, c'est-à-dire vous habitants de Régnié-Durette.

Le Chef de Casernement, Denis MATRAY

Liste des récompensés 2014

BOULAND Hervé: chef d'Agrès DIV, nommé caporal

DEPRELE Pascal: nommé sergent

DESPLACE François : chef d'Agrès une équipe, nommé caporal

DESPLACE Paul : nommé lieutenant honoraire DUTHEL Jérôme: médaille d'Honneur échelon Argent

DUTREVE Cindy : réussite INCA et B GERIN Pierre : réussite FIMA et FIMB

LAFOREST Thomas: chef d'Agrès tout engin, nommé sergent

LAROCHE Stéphane : nommé Adjudant Chef,

médaille d'Honneur échelon Vermeil

MATRAY Jean-François : nommé caporal honoraire RAMPON Hervé : nommé sergent, médaille d'Honneur échelon Argent

ROUX Victorien: Réussite SAP1A et B, INCA et B, DIV

et Conducteur Véhicule Opérationnel

RUDE Bertrand : réussite module Transverse et SAP1A

ZAPATA Jean-Michel: nommé Sergent

tinéraires Paysages Patrimoiné

L'association "IPP" s'intéresse à notre cadre de vie. Elle rassemble les personnes (habitants de la commune, voisins...) désireuses de découvrir, à travers les paysages naturels et ceux modelés par l'homme, le patrimoine bâti, la culture, l'histoire, la géologie... de notre pays.

"Itinéraires Paysages Patrimoine" a le plaisir de vous remettre avec ce bulletin municipal un exemplaire de la carte "Rendez-vous d'Itinérance". Ce document, qui permet de mieux connaître Régnié-Durette a été réalisé en totalité par les membres fondateurs de l'association. Occasion de rappeler le rôle important tenu par Noële Brochot, secrétaire dévouée de "IPP" depuis la création de l'association en décembre 2010.

"IPP" prépare et organise au printemps la "marche des cailloux", en septembre les journées européennes du patrimoine. Nous participons à la démarche Géopark en Beaujolais et dans ce cadre nous avons élaboré la fiche Géobalade intitulée "La Tour Bourdon 360° de plaisir" téléchargeable sur **www.atouts-beaujolais.fr**



Rejoignez l'association, ensemble découvrons notre pays pour pouvoir mieux le partager avec famille, amis et touristes.

Marie-Hélène Labruyère Présidente "IPP"

Accueil des Nouveaux Commerçants et Artisans

Le lundi 10 novembre 2014, ART.COM RD a accueilli les nouveaux commerçants et artisans sur la commune de Régnié-Durette. Mme SORNIN Marianne, travaillant depuis 15 ans dans notre beaujolais en tant que viticultrice, a, il y a 2 ans, créé son entreprise qui se nomme YUME PEMA. Elle a pour activité 3 fonctions différentes mais complémentaires :

- Gravure et découpe de matériaux souples (cuir, plume, mousseline, bois...)
- Designer pour entreprise (communication sensorielle)
- Consultante en matériaux

Mlle GUERIN Sophie et M. MORIN Romain, originaires de Trades et de Quincié en Beaujolais. Romain a obtenu son BEP boulangerie chez M. PELISSIER à Lantignié et son BP pâtisserie chez M. CORDIER à Beaujeu; Sophie a eu son CAP et BP de coiffeuse chez RJ Coiffure à Beaujeu. Ils ont ouvert leur boulangerie le 08 juillet 2014 au village.

Mme DUVERNAY Brigitte, originaire de Villefranche sur Saône, a été viticultrice pendant 20 ans, a travaillé dans l'hostellerie et la restauration 11 ans. Elle a ouvert l'épicerie bar au centre du village. Vous pourrez retrouver tous les produits de grandes surfaces ainsi que de la découpe de produits frais.

M. CALAUTTI Jérémy, originaire de Belleville sur Saône.

Jérémy a fait sa formation plâtrerie à la fédération compagnonnique des métiers du bâtiment. Il a travaillé 4 ans chez M. REGINOT à Lucenay. Jérémy a créé son entreprise fin 2011 en plâtrerie peinture.

Nous leur souhaitons à tous une très bonne continuation et toute la réussite possible.



ART.COM RD a pu aussi souhaiter un bon départ à une entreprise très connue de notre village.

M. LAFOREST Alain, natif de Durette "Chez le Bois" le 04 juin 1956

Alain a commencé sa vie professionnelle comme plombier chez M. Defait à St lager en 1973 puis chez M. Ménichon Robert à Arnas jusqu'en Janvier 1979. Alain s'est alors installé à son compte en tant que plombier zingueur chauffagiste jusqu'en 1983.

La Maison des Vignerons vit le jour en 1983 dans la maison du bourg, sur la place de Régnié Durette, en partenariat avec Joëlle son épouse.

Alain participa à la création du groupement des artisans avec quelques autres artisans de la commune en 1981.

Alain, redevenu salarié de son ancienne entreprise, maintenant connue sous le nom de "Soufflet Vigne", a pris d'importantes responsabilités au sein du village en tant que maire.





2015 nous ouvre ses portes.

Le très beau millésime 2014 se repose dans nos caves. La date de mise à la consommation de celui-ci est fixée au 15 février. Les stocks à la propriété sont au plus bas et la récolte moyenne, cette année, se situe aux alentours de 48 HL/ha en ce qui concerne les Crus. Les stocks négoce sont normaux à faibles...

Malgré tous ces "voyants" au vert, la sérénité n'est pas totale dans le vignoble. Les crises successives, associées aux discours négatifs de certains metteurs en marché, en sont sans doute les responsables.

Un communiqué d'Inter Beaujolais, non diffusé à l'instant où j'écris, devrait ramener un peu de quiétude, nous donner confiance et prétendre à des cours très proches de ceux de la dernière campagne.

L'assemblée générale du Cru Régnié est fixée au 21 janvier, en présence de Nicolas Besset qui présentera les cartes géologiques des sols de notre vignoble.

L'ordre du jour sera communiqué avant l'A.G. à tous les producteurs de Régnié, ainsi que la présence éventuelle d'Audrey Charton, nouvelle présidente de l'UCB.

Le concours du Cru Régnié aura lieu cette année le **vendredi après-midi 6 février** (Soit à la Grange Charton, soit à la salle des Fêtes)

TOUTE LA POPULATION DE RÉGNIÉ-DURETTE est invitée à la remise des prix à partir de 18 H

Les vins récompensés seront également présentés au Caveau du Cru Régnié le lendemain (samedi 7)

Dès le début de l'année 2015, nous devrons travailler à la préparation de la fête des Crus qui revient à Régnié-Durette fin avril 2016.

C'est St Amour, qui organise l'édition 2015, les 25 et 26 avril. Cette fête, bien que liée au Vin, est une fête populaire qui demande beaucoup de bénévoles. (280 à 300 personnes)

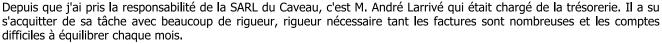
Des réunions d'information seront très vite mises en place. Toutes les personnes souhaitant participer seront les bienvenues et peuvent d'ores et déjà se faire connaître auprès du Cru Régnié ou de la mairie.

cruregnie@orange.fr // contact@regnie-durette.com

En attendant, je souhaite à toutes et tous une excellente année 2015.

Patrick PECHARD Président du Cru Régnié

Quelques nouvelles du Caveau



Sans doute à cause de son âge, sa grande sagesse lui a dicté de passer le relais. Il reste cependant trésorier de l'association Les Amis du Caveau.

Très sincèrement, merci M. Larrivé.

Pour le remplacer, il fallait une personne disponible et compétente. Gérard Bouland, responsable d'agence bancaire à la retraite depuis peu, a accepté de prendre cette responsabilité importante. Je le remercie d'avoir répondu favorablement à ma demande.

Les associations du village qui veulent utiliser le Caveau pour leur réunion ou pour boire un pot après une réunion, doivent informer Christine du jour et de l'heure et lui demander la clé. Bien sûr, quelques règles sont nécessaires : respect du matériel, de la caisse pour les boissons et de la réglementation : fermeture au plus tard à 1 heure du matin, c'est la loi, sinon risque de fermeture administrative du Caveau.

L'Association les Amis du Caveau

Le responsable du groupe d'animations culturelles, Georges Yemeniz nous a, cette année encore, concocté un programme de trois soirées Cave et Concert d'une très grande qualité (première soirée le jeudi 22 janvier)

Réservation au Caveau : 14 € l'entrée ou 35 € l'abonnement pour les 3 soirées.

Petit rappel : les personnes qui veulent apporter leur soutien à l'association peuvent à tout instant adhérer au prix de $10 \in$ la cotisation.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2015.

Michel Rampon



Soirée Villageoise

Le Comité des Fêtes vous invite le Samedi 24 janvier à 20 h 30 à l'espace loisirs pour une soirée rétrospective des différents reportages qui ont été projetés lors des soirées villageoises de 1973 à 2013

Ce film vous permettra de revoir des personnalités locales disparues depuis de nombreuses années, des enfants qui sont maintenant des parents et grands-parents pour certains, le groupe théâtral, différentes manifestations comme les conscrits, arbre de Noël de l'école de Durette, bal masqué, ball-trap...

Le Comité des Fêtes espère que vous serez nombreux à venir partager la brioche qui vous sera offerte lors de cette soirée souvenirs.



La Super Classe en 5

Chers conscrites et conscrits,

Les conscrits arrivent à grands pas... Cette année ils auront lieu le week-end du 7 et 8 mars.

Nous sommes une petite classe, mais une classe soudée et dynamique!

Si nous ne vous avons pas trouvés sur la commune (malgré nos recherches actives!) et si vous souhaitez faire vos conscrits, vous pouvez vous inscrire en appelant **Cindy Péchard au 06.59.20.52.64** ou **Marion Lapierre au 06.13.68.35.28** ou en envoyant un mail à **superclasseen5@gmail.com**



La (super) classe en 5!

Gym - Badminton : il est encoré temps

Il n'est pas trop tard, vous pouvez nous rejoindre pour :

• La gym : les lundis de 13h45 à 14h45 avec Lucie

les jeudis de 19h15 à 20h15 avec Noémie

Renseignements auprès de Mélanie TENDIL au 06 73 42 21 81

• Le badminton : les mercredis de 19h30 à 21h00

Renseignements auprès de Marie REY au 06 87 57 82 63

Une séance découverte offerte.

A chacun son rythme et dans une ambiance conviviale!!

Le bureau

Beaujolais Basket





Notre équipe séniors 1 évoluait pour la 1ère fois en NATIONALE 2, où seules 48 équipes en France ont le privilège de disputer ce championnat. Malgré une bonne 2ème partie de championnat, nous avons été relégués sportivement en terminant 12ème sur 14 (11 victoires pour 15 défaites)

Compte tenu des difficultés financières qui affectent quelques clubs évoluant à ce niveau national très relevé, nous avons eu la joie d'apprendre le repêchage de notre équipe au mois de juillet. La santé économique et sportive du club ont été les atouts majeurs et ont placé le Beaujolais Basket au 1er rang des candidats à ce repêchage.

Cette bonne nouvelle a été suivie par un événement tragique qui s'est déroulé le 21-08.

En effet Devougn Lamont (pivot de l'équipe 1), joueur d'origine nord-américaine, est décédé subitement d'une crise cardiaque lors du 1er entrainement de préparation. Une cérémonie en sa mémoire a été organisée le 27-08 et partagée par de très nombreux licenciés.

Si les seniors 1 représentent la locomotive de notre club, les autres équipes se sont bien comportées.

En effet, 2 équipes seniors gravissent un échelon alors que l'ensemble des équipes jeunes démontrent de gros progrès en terminant presque toutes dans la 1ère partie de tableau.

Ces progrès sont le fruit d'un gros travail de formation et d'initiation au basket, orchestrés depuis de nombreuses années par Adam DIATTA et l'ensemble des éducateurs.

Nous avons pu noter en ce début de saison une forte hausse des effectifs "jeune", 14 équipes vont pouvoir défendre nos couleurs.

A ce titre, un clin d'œil à Lucas PARIS, car il a intégré depuis deux ans le centre de formation de la JL Bourg et a pu participer avec l'équipe 1 à quelques matchs en Pro B.

Enfin, signe supplémentaire de la reconnaissance et de la bonne image que véhicule le Beaujolais Basket dans le giron du basket régional voir national, la hausse très significative des équipes inscrites à l'occasion de notre Grand Tournoi de Pentecôte, qui se déroule sur 3 jours, samedi & dimanche pour les seniors féminines & masculines (70 équipes inscrites) et lundi pour les équipes jeunes (une cinquantaine d'inscription)...

Pour conclure, nous tenons à remercier tous les acteurs de la vie associative, sans eux rien ne serait possible...

Merci à vous joueurs, arbitres, dirigeants, sponsors, partenaires, élus et mairies respectives, parents qui répondez présents à chaque sollicitation...et fidèles supporters que nous accueillons avec plaisir tout au long de la saison.

Suivez l'actualité du club sur www.beaujolais-basket.com

Vive le Beaujolais Basket !!!!!! Allez les bleus !!!!!!





Relais Assistantes Maternelles Bambin où?





Le Relais a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité d'accueil des enfants de 0 à 4 ans au domicile des assistantes maternelles C'est un lieu d'échange, d'écoute, d'information et d'animation au service des enfants, assistantes maternelles et parents

Ce n'est ni un lieu de garde d'enfants, ni un employeur d'assistantes maternelles.

Pour plus de renseignements, consultez le site : www.cc-regionbeaujeu.fr

Association Intermédiaire pour Demandeurs d'Emploi

Créée il y a plus de 25 ans, AIDE est une Structure d'Insertion par l'Activité Économique conventionnée par l'État dont la vocation est de permettre à des personnes sans emploi de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Quelques soit votre besoin, coté offre ou demande, contactez-nous :



• BELLEVILLE

111 rue de la République Tél. 04 74 02 01 92 Permanence les lundis de 14h à 17h et les mercredis et vendredis de 9h à 12h

• VILLEFRANCHE

116, boulevard Vermorel Tél. 04 74 60 68 95 Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Site internet : www.aide-mutualite.com

Entretien des cimetières

RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES DESHERBANTS

Comme nous l'avons déjà expliqué, l'État a mis en place un plan Ecophyto pour réduire et supprimer à terme l'emploi des pesticides dans les communes.

C'est ainsi que la commune de Régnié-Durette s'est engagée dans cette démarche depuis maintenant plusieurs années. La réduction s'est faite petit à petit et cette année aucun produit désherbant n'a été utilisé. Nous avons principalement agi avec des solutions mécaniques et thermiques.

Ces actions nécessitent de nombreux passages pour un objectif "sol propre". Or cet objectif est difficile à obtenir dans les cimetières. C'est ainsi que nos cimetières (Le Bourg et Les Fûts) ont été les points noirs cette année ; leurs surfaces sont grandes et leurs revêtements non homogènes ne sont pas tellement adaptés à un tel entretien. Il paraît difficile de continuer à les entretenir de cette façon.

Ainsi, en cherchant une alternative, il en ressort qu'un engazonnement des allées (avec un mélange de graminées courtes



Voici le résultat, photo prise en décembre 2014

et de trèfle nain pour des tontes peu fréquentes) pourrait permettre un entretien moins contraignant et, par ailleurs, apporter un aspect esthétique non négligeable.

Dans ce sens, les allées secondaires du cimetière des Fûts ont été décaissées, nivelées et semées sur un mélange terre/pierre. Cela nous permet d'avoir une zone test, qui pourra être reproduite dans le cimetière du Bourg si le test se révèle concluant.

Les employés communaux, Carole GERIN et Paul BADY

Quelques infos...



Incivilités

Suite aux événements de ces dernières semaines sur la commune (graves dégradations à l'Espace Loisirs et tags sur les murs près de l'église) nous vous informons que des plaintes ont été déposées et qu'une enquête de la Gendarmerie est en cours. Leurs auteurs sont actuellement recherchés.

Site Internet de la commune

Le nouveau Site officiel de la commune est opérationnel, vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : http://www.regniedurette.com/ et y trouver toutes informations utiles.

Élections départementales

Les Conseillers Généraux élus en 2008 et 2011 seront remplacés en mars 2015 par des Conseillers Départementaux pour une durée de 6 ans.

Le 1er tour de ces élections aura lieu le dimanche 22 mars et le second le dimanche 29 mars.

Il est rappelé que pour voter, une pièce d'identité avec photo est obligatoire.

Nouvelles Activités Périscolaires

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sont maintenant bien en place à l'école de Régnié-Durette. Pour les enfants inscrits, elles sont réparties de la manière suivante :

le lundi de 15 h à 16 h 30 et les mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 16 h 30.

Petit rappel : il est demandé aux parents de bien vouloir prévenir le secrétariat de Mairie, par mail ou téléphone, de toute absence exceptionnelle de leurs enfants.

Calendrier des Fêtes

Vous trouverez, en dernière page de ce bulletin, le calendrier des fêtes de l'année établi début décembre lors de la réunion des présidents d'associations.

De nouvelles dates se sont certainement ajoutées depuis. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir les communiquer au secrétariat de Mairie dès que possible de manière à mettre à jour ce calendrier notamment sur le Site Internet et sur le tableau d'affichage des escaliers de la Mairie.

Mairie de Régnié-Durette

250, rue du Bourg 69430 Régnié-Durette

Tél. 04.74.04.31.43 • Fax 04.74.04.30.86

Mail: contact@regnie-durette.com • Site: http://www.regniedurette.com/

Horaires d'ouverture au public

Perrine et Martine vous accueillent les :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 9h00 à 12h00

Mercredi : de 13h30 à 18h00

Permanence des élus : Samedi de 10h00 à 12h00

Etat Civil de l'année



Naissances

BONNEFOY Liam, Serge, Dany	31 janvier 2014
TRICHARD Anaïs	30 mars 2014
L'HOSTE Enora, Reine-Marie, Monique	19 mai 2014
LAPLACE Lina	01 juillet 2014
MONTORIO Alycia	08 juillet 2014
LAUZEILLE Lucie	24 juillet 2014
DURANTET Nolan, René	19 août 2014
PAVONE Costa, Gilles, Antonio	29 août 2014
DEPRELE Lana, Marie	03 septembre 2014
TRICHARD Quentin	25 octobre 2014
ALLEMAND Julie	11 novembre 2014
CRUZADO Joy	14 novembre 2014
ROUX Martin, Pierre, Bernard	15 novembre 2014
DESCHAMPS Mathys, Luc, Claude	18 novembre 2014
MONTEL Lilou	23 décembre 2014
MONTEL Ilan	23 décembre 2014



Mariages

ROLLET Pierre-Michaël, Marie, Joseph TUPINON Marguerite-Marie, Josephe	18 janvier 2014
DESCOMBES Régis BARRAUD Cindy, Jeannine, Simone	21 juin 2014
BOUTOILLE Marc, Michel, Stéphane VALLON Sarah, Alizée	24 juillet 2014
GRANDJEAN Jérôme RAMBELOSON Herizo	26 juillet 2014
LE BARON Audran, Maxime, Jean DUCROS de LAFARGE de ROMEFORT Mathilde, Smaragda, Marie	16 août 2014
DEQUIER Sébastien	22 novembre 2014



Décès

WAN Katherine, Francesca

REPELLIN Marie Cécile, née THIVEL	13 juillet 2014	à Beaujeu
UBELMANN Agnès	29 juillet 2014	à Régnié-Durette
BROCHOT Noële Nicole, née JOUBERT	12 septembre 2014	à Régnié-Durette
DUVERDIER Lucienne Marcelle, née MATHIAS	12 septembre 2014	à Castelnau-Le-Lez
TOMATIS Marius Dominique	2 novembre 2014	à Beaujeu
MARTIN Jean Louis	16 novembre 2014	à Beaujeu
PASSOT Marie Claude, née SAVOYE	20 décembre 2014	à Gleizé

Calendrier des Fêtes



-7	٨	N	w	/T	D

Vendredi 9 AG des classes en 4 AG des classes en 5 Samedi 10 Vœux de la Municipalité

Vendredi 16 AG. du Moto club Samedi 17 Bal des classes en 6

Dimanche 18 Matinée boudin classes en 4

Mercredi 21 AG du Cru

Concours belote du Club des aînés Soirée Cave et Concert du Caveau

Vendredi 23 AG la Duré'Gym

Mardi 27 Tirage des Rois du Club des aînés

Samedi 24 Soirée villageoise

Cocardes des bébés classes en 4

Vendredi 30 AG des classes en 0

AG des Pompiers

FEVRIER

Jeudi 22

Vendredi 6 AG du Comité des fêtes

Concours du Cru Régnié

Samedi 7 Banquet des Pompiers

Dîner-Dégustation OT Beaujeu

Concours de boules

Jeudi 12 Fleurs conscrits du Club des aînés
Jeudi 19 Fleurs conscrits du Club des aînés
Samedi 21 Soirée cocardes des classes en 5
Essais voitures du Sarmen'team

Mardi 24 AG du Club des aînés

Vendredi 27 Soirée Cave et Concert du Caveau

MARS

Dimanche 1er Cassoulet des classes en 6 Vendredi 6 Soirée bugnes au Caveau

Les 7 et 8 Fête des conscrits Les 20/22/23 Rallye des vignes

Dim. 22 et 29 Élections départementales
Samedi 21 Soirée théâtre du Club des aînés
Vendredi 27 Soirée Cave et Concert du Caveau

AVRIL

Lundi 6 Concours de boules

Samedi 11 Soirée dansante du Moto Club

Jeudi 16 Atelier Club Jeudi 30 Atelier Club

MAI

Les 30 et 31 Pizzas des classes en 6

(ou les 20 et 21 juin)

JUIN

Jeudi 4 Atelier Club

Samedi 6 Zumba - Club Duré'Gym

Jeudi 18 Atelier Club

Concours boules et repas

Vendredi 19 Fête de la musique au Caveau

Les 20 et 21 Pizzas des classes en 6
Jeudi 25 Marche du Club des aînés

Samedi 27 Fête de l'école

Dimanche 28 Paëlla des classes en 4

JUILLET

Samedi 4

Dimanche 5

Samedi 4 Rallye touristique &

concert du Moto club (option)
Concours de boules la Chapelière
Pique-nique des classes en 6

Mardi 13 Pompiers
Mercredi 14 Fête du Caveau

Mercredi 14 Repas de l'Amicale des Pompiers

Samedi 25 Bal du Lavoir

But d'honneur la Chapelière

AOÛT

Samedi 1 Concours de pétanque Sarmen'team
Jeudi 6 Concours de pétanque des CATM

SEPTEMBRE

Samedi 5 Bal des Vendanges (suivant date)
Samedi 12 Bal des Vendanges (suivant date)
Samedi 19 Bal des Vendanges (suivant date)

Jeudi 10 Atelier Club Jeudi 17 Atelier Club

OCTOBRE

Jeudi 8 Atelier Club

Dimanche 11 Vente pommes de terre Classes en 1

Dimanche 25 Sortie du Comité des Fêtes

Saucisson au gène des classes en 5

29/30/31 & 1er nov. Raid Bleu Samedi 31 Classes en 0

NOVEMBRE

Jeudi 5 Atelier Club Jeudi 19 Atelier Club

DECEMBRE

Samedi 5 Foire aux chocolats au Caveau Lundi 7 Réunion calendrier des fêtes

Jeudi 17 Atelier Club

Vendredi 18 Tête de cochon au Caveau

Dimanche 20 Vente d'huitres des pompiers







mise en forme manacrea 04 74 04 10 86 - photos non contractuelles